



Rapport annuel

2019

1. Le service public d'élimination des déchets page 4

- 1.1 Historique et territoire
- 1.2 Organisation et gouvernance
- 1.3 Les agents
- 1.4 Recettes et dépenses
- 1.5 Tarification Incitative

2. Gestion des déchets page 14

- 2.1 Modes de collecte
- 2.2 Évolution et répartition des déchets
- 2.3 Les déchèteries
- 2.4 Les coûts de traitement des déchets
- 2.5 Schéma de valorisation

3. Investissements page 26

- 3.1 Travaux et modernisation du service
- 3.2 Les véhicules
- 3.3 Densification des points tri

4. Actions 2019 page 32

- 4.1 Enquête de satisfaction
- 4.2 Extension des consignes de tri
- 4.3 Développement du service et aménagements
- 4.4 Relations usagers
- 4.5 Territoire ZDZG
- 4.6 Sensibilisation et animations



Le bureau de notre Syndicat avait retenu pour la mandature 2014-2020 des objectifs correspondant aux nouvelles prescriptions législatives et réglementaires concernant la gestion des déchets ménagers.

Le rapport d'activité de 2019 constitue, en réalité, un premier bilan de cette période. Et l'on peut dire que les résultats sont probants. Le principal de nos objectifs était d'enrayer l'augmentation régulière de la masse des déchets en développant leur tri, afin d'éviter aux ménages une hausse de la TEOM et, en même temps, de répondre à une exigence écologique.

Dans ce but, nous avons renforcé notre effort de communication, pour sensibiliser les habitants aux enjeux, et nous avons modifié le mode de calcul de la taxe, en sorte de la rendre incitative.

La TiEOM comprend désormais une part fixe, qui exprime la solidarité, et une part variable reflétant le volume réel des déchets du foyer.

Cette formule, qui incite chacun à la responsabilité, a été initiée par notre Syndicat. Nous avons montré le chemin, puisqu'elle deviendra obligatoire à l'échelon national à partir de 2025.

Durant la mandature qui s'achève, le tonnage des déchets non triés a baissé de 30%, et les cotisations des ménages ont été stabilisées.

Le contrat est rempli, le mouvement est lancé : c'est une satisfaction que le SIRTOM souhaite partager avec tous les habitants de son ressort, qu'il faut remercier de leur implication.

Mais ce sont des remerciements tout particuliers qu'il faut adresser aux agents du SIRTOM. A la fin de 2019, nul n'imaginait que notre pays allait être confronté à une épidémie d'une ampleur inédite depuis un siècle.

Dans ce contexte, assurer la continuité du service était une exigence sanitaire en même temps qu'un défi. Les agents ont relevé le gant, et l'essentiel du service a constamment été assuré. Ce professionnalisme n'est pas passé inaperçu, dans une situation où la population a redécouvert l'importance des services du quotidien.

Nous sommes en bonne voie. La preuve est faite qu'avec le concours de tous, nous pouvons gérer de mieux en mieux les déchets, les réduire, les trier et les valoriser davantage.

Nous devons continuer, car c'est une contribution de grande valeur à la cause commune de la protection de l'environnement.

Très cordialement à Vous.

Yv. Laporte

1. Le service public d'élimination des déchets

1.1 Historique et territoire

Créé en 1973, par le groupement de 61 communes (107 000 habitants) pour la collecte des OMR (statuts du 30/11/1973), le SIRTOM est aujourd'hui composé de 120 communes soit 156 074 habitants, regroupées dans 7 EPCI :

- Communauté d'agglomération du Bassin de BRIVE – 48 communes
- Communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien – 34 communes
- Communauté de communes du Pays d'Uzerche – 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour – 12 communes
- Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort – 11 communes
- Communauté de communes du Pays de St Yrieix – 2 communes
- Communauté de communes du Pays de Fenelon – 1 commune

Par ailleurs le SIRTOM de la région de BRIVE est membre du SYTTOM 19 (Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze)



7 intercommunalités
120 communes
156 074 habitants

1. Le service public d'élimination des déchets

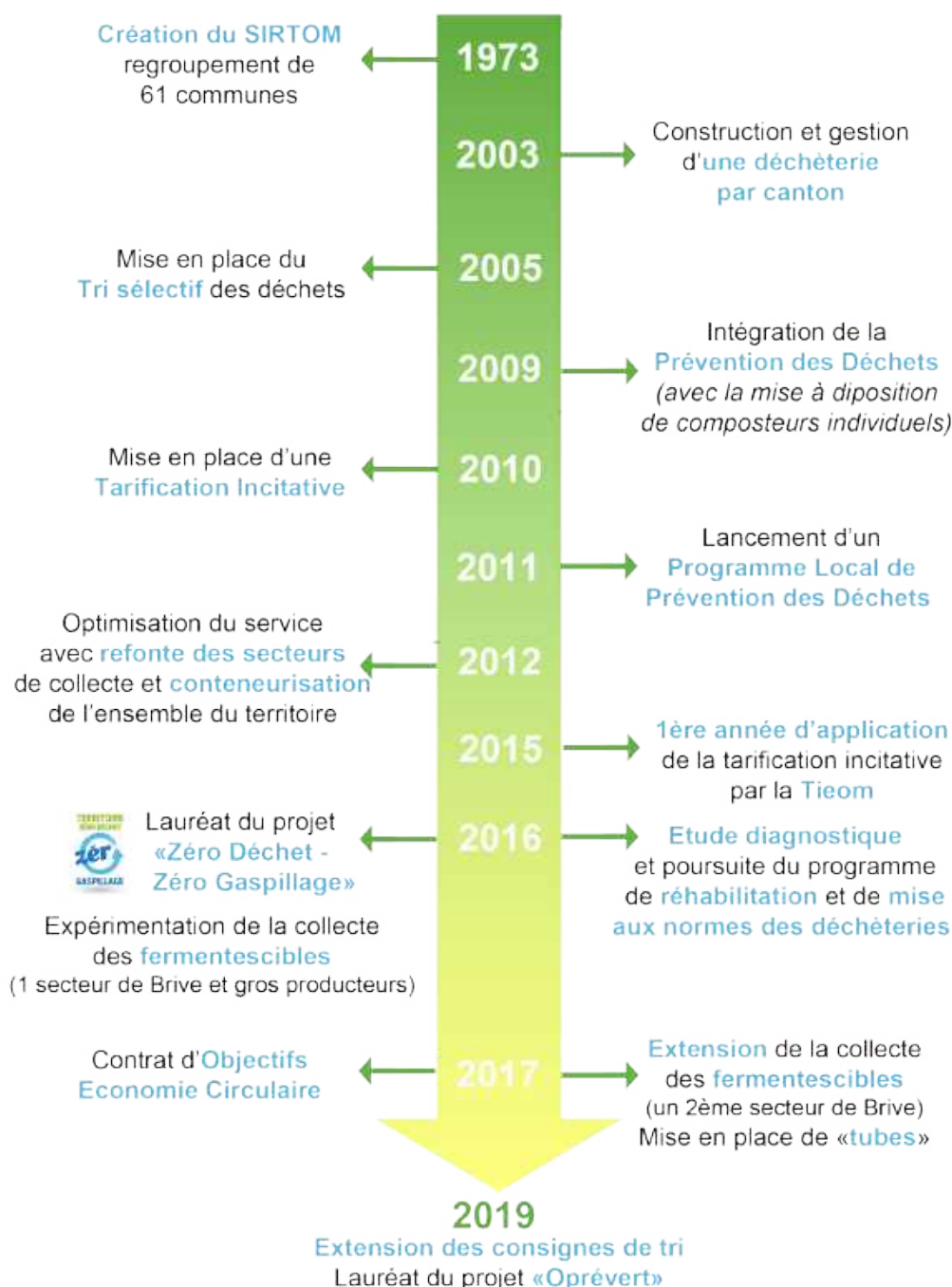
Le SIRTOM de la Région de BRIVE a toujours eu pour objectif :

- d'assurer un service public de qualité, adapté, pour plus de proximité
- de contribuer au développement du territoire
- de renforcer la prévention et promouvoir le tri pour plus de recyclage dans le respect de la réglementation
- de protéger l'environnement et réduire notre impact carbone
- de maîtriser durablement le montant recouvré en maintenant une gestion rigoureuse
- d'assurer le progrès social et de meilleures conditions de vie au travail

Le cadre réglementaire et les objectifs des Grenelles I et II, la COP 21 ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) approuvé le 21 octobre 2019, ont fait évoluer la démarche du syndicat afin d'atteindre les objectifs suivants :

- réduction du tonnage d'ordures ménagères résiduelles
- augmentation de la part des déchets valorisables
- utilisation rationnelle du service : volonté de sensibiliser et responsabiliser les usagers en les impliquant fortement
- maîtrise des coûts

Dans ce contexte, le SIRTOM a mis en place une politique globale de collecte et d'élimination des déchets avec la collecte des OMR :



1. Le service public d'élimination des déchets

Le SIRTOM assure la **collecte des déchets ménagers** des collectivités membres, la **collecte du verre**, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et la **gestion de 18 déchèteries**.

Ses implantations :

- Services Techniques à St Pantaléon de Larche
- Services Administratifs à Brive
- Centres de Transfert décentralisés :
Condat-Sur-vézère, Nonards et Uzerche



Ses moyens :

- 40 bennes à ordures ménagères
- 6 polybennes
- 15 fourgons et véhicules légers

Ses missions :

- la collecte et la valorisation des déchets ménagers
- la collecte et la valorisation des déchets recyclés
- la collecte et la valorisation des déchets fermentescibles
- la prévention des déchets et une politique d'économie circulaire

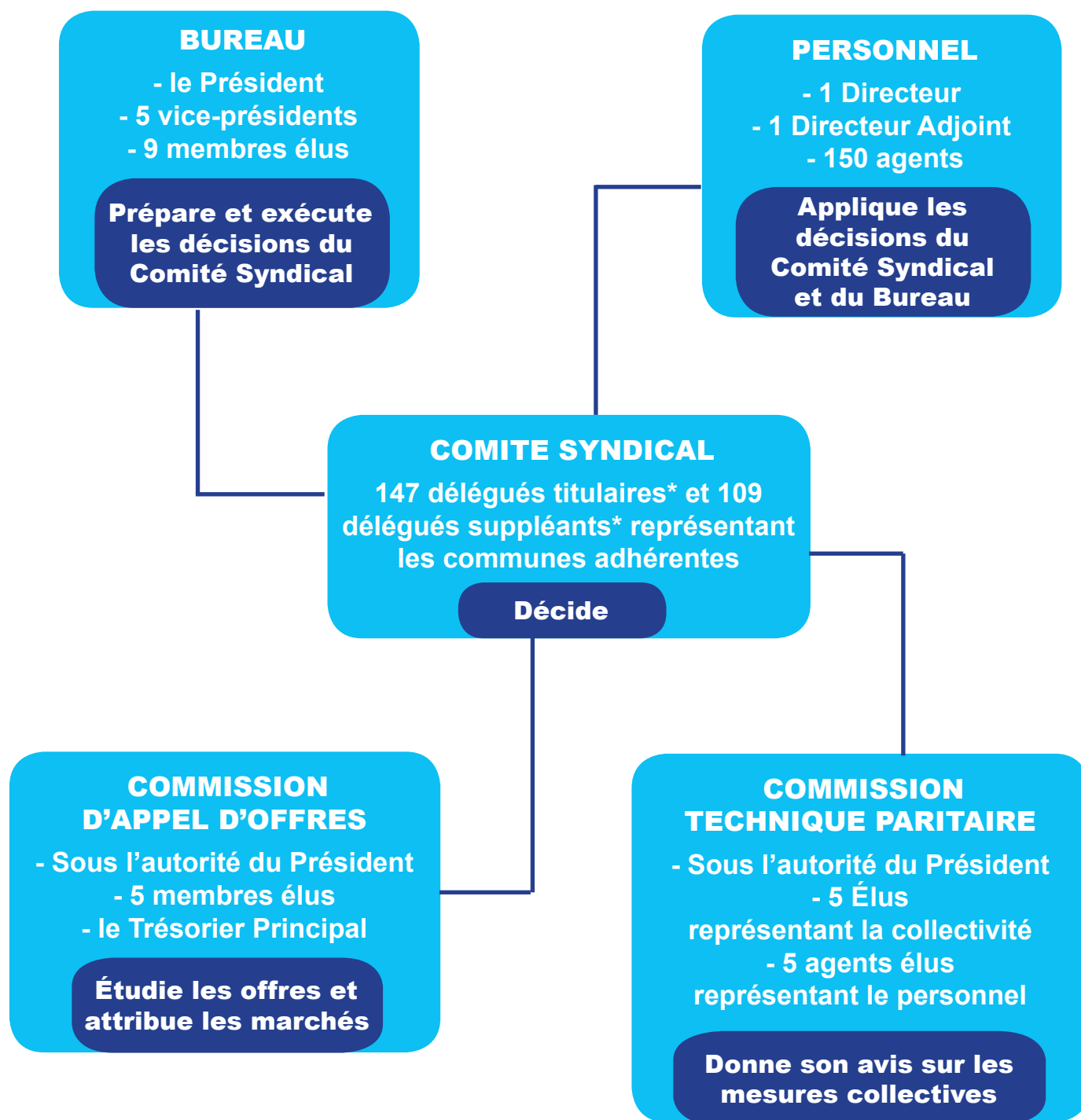


Ses équipements :

- Plus de 1 100 bornes aériennes dont 583 colonnes verre
- Plus de 142 000 bacs individuels
- Plus de 8 800 composteurs distribués
- 105 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- 18 déchèteries à moins de 15 minutes de chaque habitation du territoire



1.2 Organisation et gouvernance



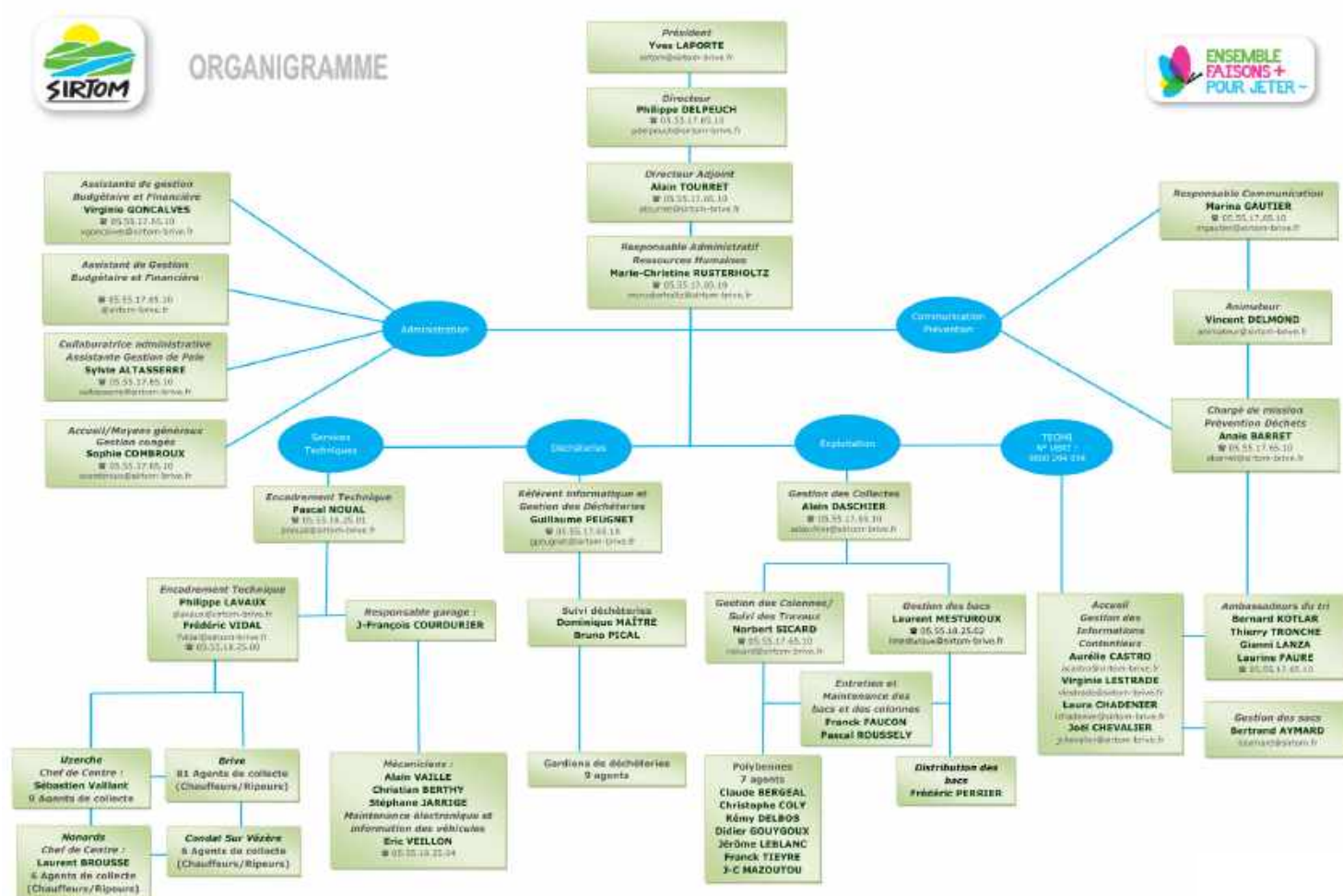
* 1 ou plusieurs délégués représentant chaque commune

Nombre d'habitants	Nombre de délégués par commune	Nombre de voix par délégué	Suppléants
0 à 2000	1	1	1
2000 à 3000	2	1	0
3000 à 5000	3	1	0
+ 6000	4	1	0
+ 7000	5	1	0
+ 40000	6	6	0



1. Le service public d'élimination des déchets

1.3 Les agents



La mise en place de la TIEOM a fait émerger de nouveaux postes de travail.

Aux services administratifs : - relations usagers,
- gestion des fichiers
- contentieux

Aux services techniques : - distribution des bacs
- réparations des bacs ou colonnes
- déploiement des ambassadeurs du tri sur le terrain (actuellement 5 ambassadeurs du tri) pour le contrôle des anomalies et des incivilités.

En 2014, le SIRTOM a repris la compétence collecte des ordures ménagères et le personnel (16 agents) des territoires d'UZERCHE et LUBERSAC POMPADOUDOUR portant les effectifs à 150 agents.

RÉPARTITION PAR SERVICE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Services administratifs	8	8	8	9	8	8
Services techniques	125	132	137	137	139	143
TOTAL GÉNÉRAL	133	140	145	146	147	151

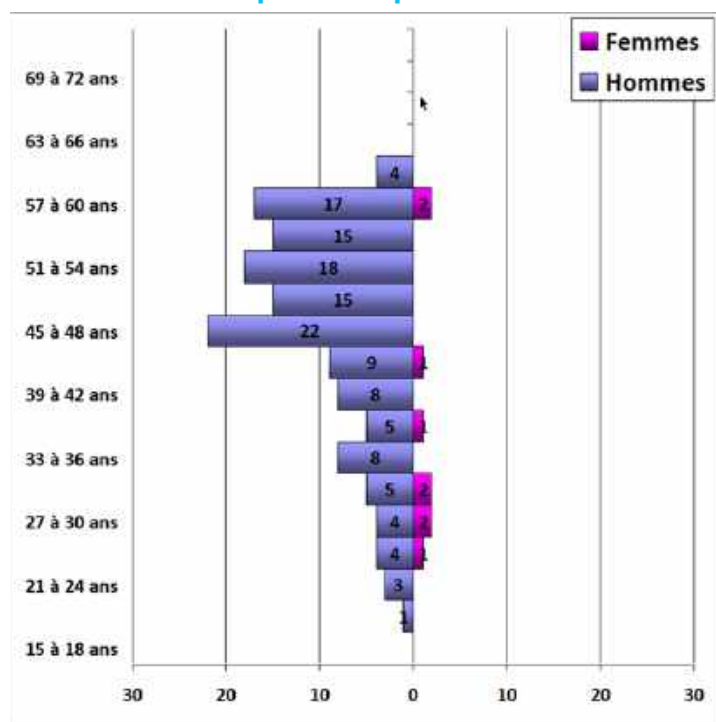
1. Le service public d'élimination des déchets

Répartition par grade et par âge

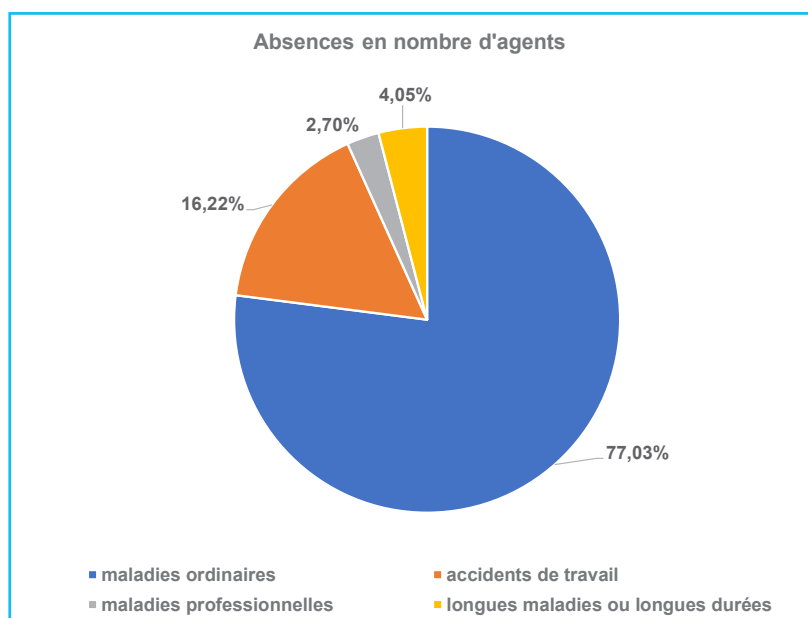
Adjoints Administratifs			
Grade	Moyenne	Nombre	ETP
Adjoint administratif	30 ans	3	3
Adjoint administratif post 1 ^{er} cl	32 ans	2	2
Adjoints Techniques			
Grade	Moyenne	Nombre	ETP
Adjoint technique	40 ans	42	41,8
Adjoint technique post 1 ^{er} cl	38 ans	53	52,2
Adjoint technique post 2 nd cl	46 ans	34	33,5
Agents de Maîtrise			
Grade	Moyenne	Nombre	ETP
Agent de maîtrise	31 ans	6	6
Ingénieur en Chef Territoriaux			
Grade	Moyenne	Nombre	ETP
Ingénieur en chef	58 ans	1	1
Ingénieur Territoriaux			
Grade	Moyenne	Nombre	ETP
Ingénieur principal	51 ans	1	1
Rédacteurs Territoriaux			
Grade	Moyenne	Nombre	ETP
Rédacteur	55 ans	1	1
Rédacteurs Territoriaux			
Grade	Moyenne	Nombre	ETP
Technicien	39 ans	1	1
Technicien post 1 ^{ère} classe	45 ans	2	2
Technicien post 2 ^{ème} classe	30 ans	1	1
Age moyen de l'établissement : 47 ans			
Age moyen de la collectivité : 47 ans			



Répartition par sexe

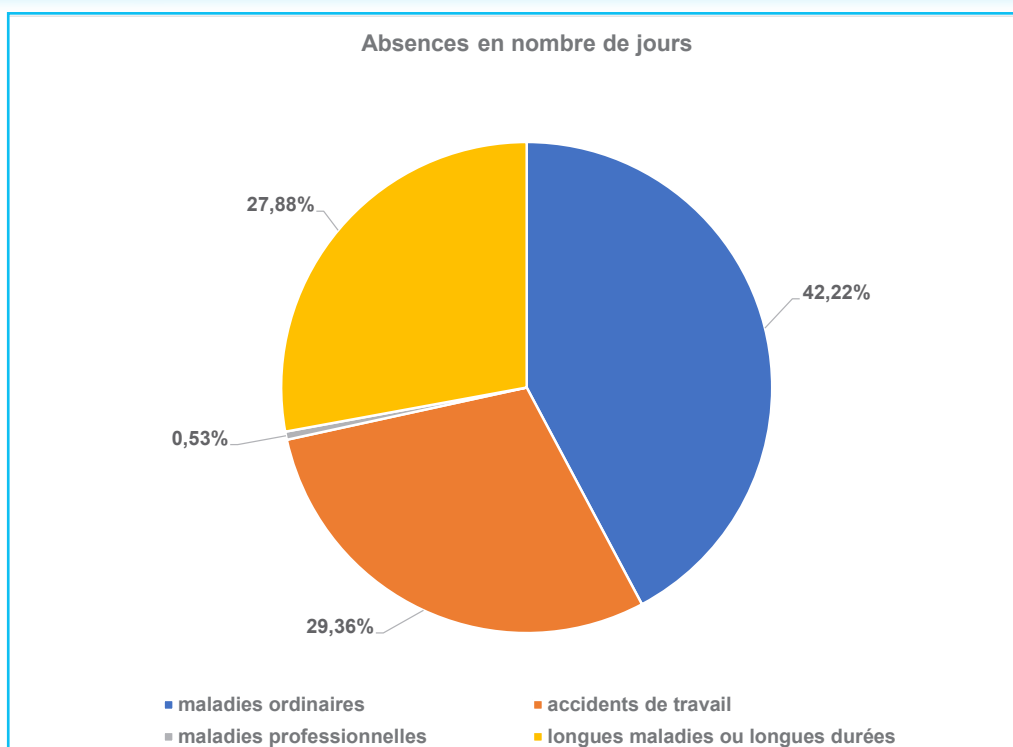


ABSENCES 2019	Maladies ordinaires	Accidents de travail	Maladies professionnelles	Longues maladies ou longues durées
Nombre d'agents	57	12	2	3



1. Le service public d'élimination des déchets

ABSENCES 2019	Maladies ordinaires	Accidents de travail	Maladies professionnelles	Longues maladies ou longues durées
Nombre de jours	1425	991	18	941



ÉVOLUTION DES CARRIÈRES :

- Recrutements stagiaires au 01/01/2019 : 6 agents et au 01/09/2019 : 5 agents
- Départs à la retraite : 4 agents
- Avancements de grades :
 - > 18 agents ont bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe
 - > 10 agents ont bénéficié d'un avancement de grade d'adjoint technique à adjoint technique principal 2ème classe
 - > 1 agent a été nommé au grade d'agent de maîtrise

FORMATIONS :

- SST (sauveteur secouriste au travail)
- Prévention des risques des métiers de chauffeur et ripeur
- CHSCT (pour les nouveaux représentants du personnel)
- Préparation aux concours et examens
- CACES grue, engin de chantier, chariot élévateur
- FCO pour les chauffeurs



COMITE DES OEUVRES SOCIALES :

Depuis sa création, le SIRTOM a un partenariat avec le **Comité des Œuvres Sociales** de la Ville de BRIVE. Il contribue à l'amélioration du cadre de vie professionnel des agents par l'organisation d'activités sociales, culturelles et sportives au bénéfice de ses membres (actifs et retraités et par le versement de prestations d'actions sociales (chèques vacances ..).

Le 25 juin 2019, un agent a été réélu en qualité de représentant du personnel du SIRTOM.

1.4 Recettes et Dépenses

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2019
011 - Charges à caractère général	10 552 722,99 €
012 - Charges de personnel	6 605 958,59 €
65 - Charges de gestion courante	38 712,47 €
66 - Charges financières	18 431,22 €
67 - Charges exceptionnelles	4 458,68 €
022 - Dépenses imprévues	- €
S/Total dépenses réelles	17 220 283,95 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 509 628,93 €
023 Virement à la section d'investissement	
TOTAL DEPENSES	18 729 912,88 €

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2019
013 - Atténuation de charges	63 983,02 €
70 - Produits de services	1 109 505,85 €
74 - Dotations et participations	17 586 426,35 €
75 - Autres recettes de gestion courante	30 087,58 €
77 - Produits exceptionnels	5 300,00 €
S/Total recettes réelles	18 795 302,80 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	68 867,90 €
002 Excédent antérieur reporté	
TOTAL RECETTES	18 864 170,70 €

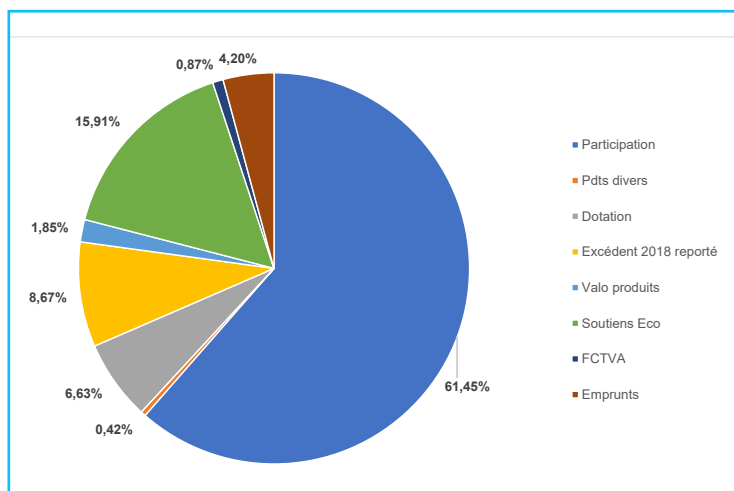
Dépenses d'investissement

CHAPITRE	CA 2019
16 - Capital des emprunts et relais TVA	673 339,91 €
20 - Immos incorporelles	100 887,91 €
21 - Immos corporelles	2 813 031,15 €
23 - Immos en cours	139 476,80 €
S/Total dépenses réelles	3 726 735,77 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	68 867,90 €
RAR dépenses investissement 2018	
TOTAL DEPENSES	3 795 603,67 €

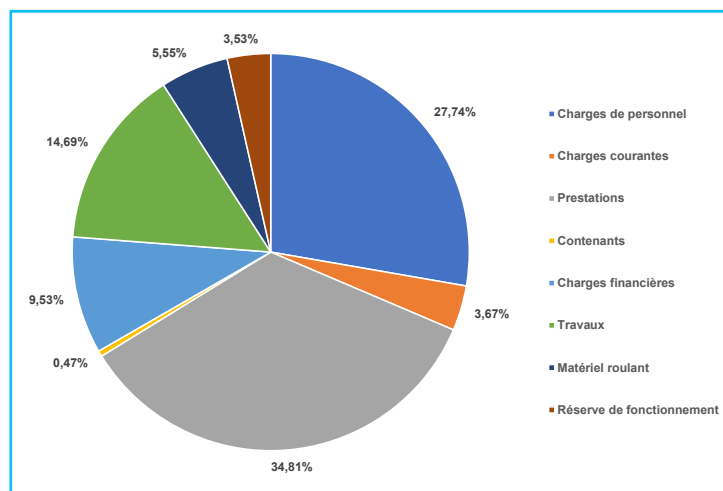
Recettes d'investissement

CHAPITRE	CA 2019
10222 - FCTVA	205 068,16 €
1068 - Affectation résultat N-1	469 344,27 €
13 - Subventions	172 533,40 €
1641 - Emprunt relais TVA	500 000,00 €
1641 - Emprunts	500 000,00 €
S/Total recettes réelles	1 846 945,83 €
021 - Virement de la section fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 509 638,93 €
001 - Excédent reporté	
TOTAL RECETTES	3 356 584,76 €

Recettes



Dépenses



1. Le service public d'élimination des déchets

La politique menée depuis la création du syndicat a eu pour objectif d'effectuer des prestations répondant aux attentes des habitants au meilleur prix.

	POPULATION	MONTANT RECOUVRÉ POUR ÉQUILIBRER BUDGET	COÛT MOYEN PAR HABITANT	% N:N-1	% 2019/2009
2009	135 778	12 754 394 €	93.94		-11.3%
2010	141 044	12 751 458 €	90.41	-3.90	
2011	141 889	12 587 036 €	88.71	-1.92	
2012	140 054	11 898 517 €	84.96	-4.41	
2013	141 130	11 698 929 €	82.89	-2.50	
2014	156 334	13 171 139 €	84.25	1.61	
2015	155 665	13 360 727 €	85.83	1.84	
2016	155 379	13 184 538 €	84.85	-1.15	
2017	155 904	13 171 748 €	84.33	-0.62	
2018	156 399	13 189 272 €	84.33	0.00	
2019	156 074	13 006 536 €	83.33	- 1.19	

1.5 Tarification Incitative

La **TiEOM** (Tarification Incitative) comprend :

- une **part fixe** fonction de la valeur locative cadastrale du logement
- une **part variable** fonction de la production d'ordures ménagères selon **2 paramètres** :

- **le volume du contenant utilisé d'où l'importance de sortir son contenant plein**

- ↳ le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
- ↳ la trappe de la colonne semi-enterrée = 50L
- ↳ les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L

- **le nombre de présentations**

- ↳ levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
- ↳ ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
- ↳ retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs).



Un **prix au litre** est appliqué et permet de calculer la part incitative (**prix au litre 2019 : 0,020€ multiplié par le volume de déchets collectés par foyer**). Il est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.

2. Gestion des déchets

2.1 Modes de collecte



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Elle peut se faire de 4 manières différentes :

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur marron.** Les bacs ont une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L, pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. A chaque levée, est comptabilisé en litres le volume du bac qu'il soit plein ou pas. Généralement, la fréquence de collecte est de 1 fois par semaine sur l'ensemble du territoire.



- **En apport volontaire dans les bornes enterrées ou semi-enterrées** mises à disposition sur le territoire.

Pour effectuer un dépôt et déverrouiller le tambour de la borne, l'utilisateur doit se munir d'un badge individuel qui permet également son identification. Les badges sont fournis gratuitement par le SIRTOM sur simple demande.

A chaque dépôt, est comptabilisé le volume du tambour, soit 50 L (100 L pour certaines colonnes destinées aux gros producteurs)



- **En apport volontaire dans des bacs de regroupement fermés à clé** pour les rues ou les hameaux où le camion n'a pas accès. Chaque usager possède une clé.

Ces points peuvent regrouper au maximum 10 habitations. Pour la comptabilisation de leurs déchets les usagers utilisent des sacs post-payés qu'ils peuvent se procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. Le volume des sacs est de 30 L, 50 L, ou 100 L, ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et comptabilisés à l'année N+1 (25 X 30 L = 750 L)



- **En sacs post-payés** pour des habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac ou pour un événement particulier qui peut générer plus de déchets (réception, mariage, déménagement.....). Seul sac que l'on collectera sur le domaine public.

TOUT HABITANT DU TERRITOIRE PEUT BÉNÉFICIER DES 4 SOLUTIONS DE COLLECTE

LA COLLECTE DES RESTES DE REPAS

Le tri des fermentescibles représente 30% de la poubelle marron et peut se faire de 3 manières différentes :

- **En porte à porte par l'intermédiaire de bacs marrons** de 120 L avec une cuve réductrice de 60 L. Chaque foyer est équipé d'un bio-seau ajouré de 10 L et de sacs kraft avec fond en cartonnette

Les gros producteurs sont équipés de sacs de 120 L, 240 L ou 360 L avec housses kraft ou amidon de pommes de terre.

La fréquence de collecte est de 1 ou 2 fois par semaine effectuée avec des camions bi compartimentés qui ramassent en même temps les ordures ménagères afin d'éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.



2. Gestion des déchets

- En apport volontaire dans les colonnes enterrées ou aériennes type « tubes ».

Ces colonnes sont destinées à l'habitat vertical et au centre bourg. L'utilisateur dispose comme en porte à porte d'un bio-seau et de sacs kraft. Avec le même badge que pour les OMR, il peut à tout moment déposer ses biodéchets.



- Par les composteurs individuels ou collectifs

Le SIRTOM met à disposition de tous les usagers avec une participation de 20, 30 ou 40 € des composteurs individuels de 400, 600 ou 800 L. Ils sont à retirer dans nos locaux ou dans les mairies.

Il existe également des composteurs collectifs en bois de 1, 5 ou 10 m³ pour les écoles, les EHPAD ou les pieds d'immeubles.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

- En porte à porte par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur **jaune** d'une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 340 L ou 770 L, pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. Ce bac n'est pas pris en compte dans la tarification incitative. Les usagers y déposent leurs emballages ménagers recyclables en vrac.



- En apport volontaire dans les bornes enterrées ou aériennes mises à disposition sur le territoire. Le SIRTOM possède sur son territoire : 94 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 207 colonnes aériennes.

Pour apporter ces déchets aux colonnes, les usagers disposent de **sacs de pré-collecte** à retirer dans les mairies ou au SIRTOM.



LA COLLECTE DU VERRE ET DU PAPIER

Ces 2 flux peuvent être facilement stockés à domicile

- Collecte de ces 2 flux uniquement **en apport volontaire dans les bornes enterrées ou aériennes** mises à disposition sur le territoire.



Le SIRTOM possède sur son territoire :

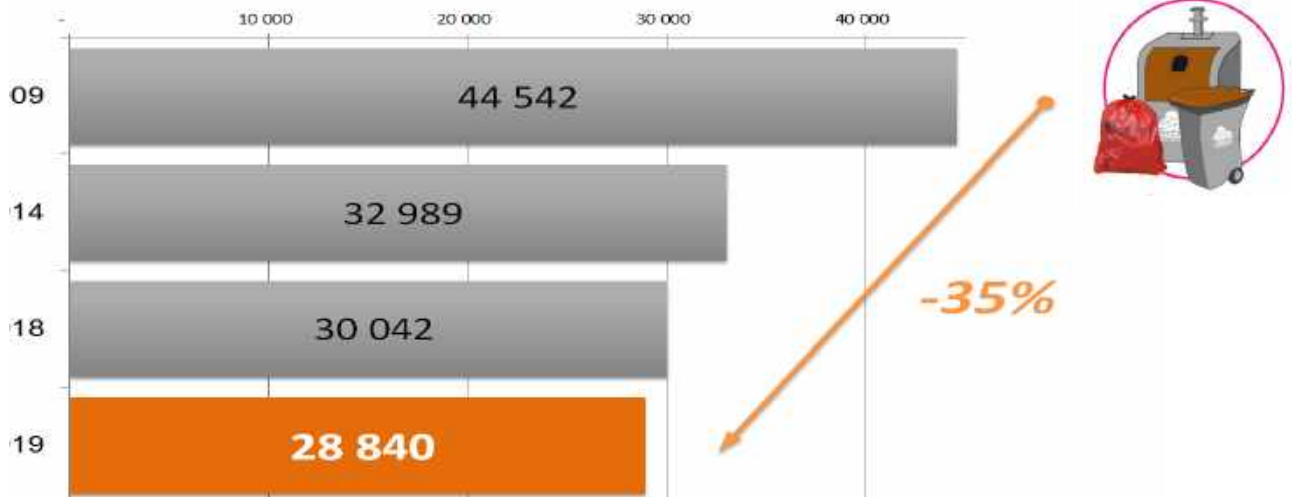
- Pour le verre : 88 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 583 colonnes aériennes
- Pour le papier : 66 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 312 colonnes aériennes

Pour apporter ces déchets aux colonnes, les usagers disposent de **sacs de pré-collecte** à retirer dans les mairies ou au SIRTOM

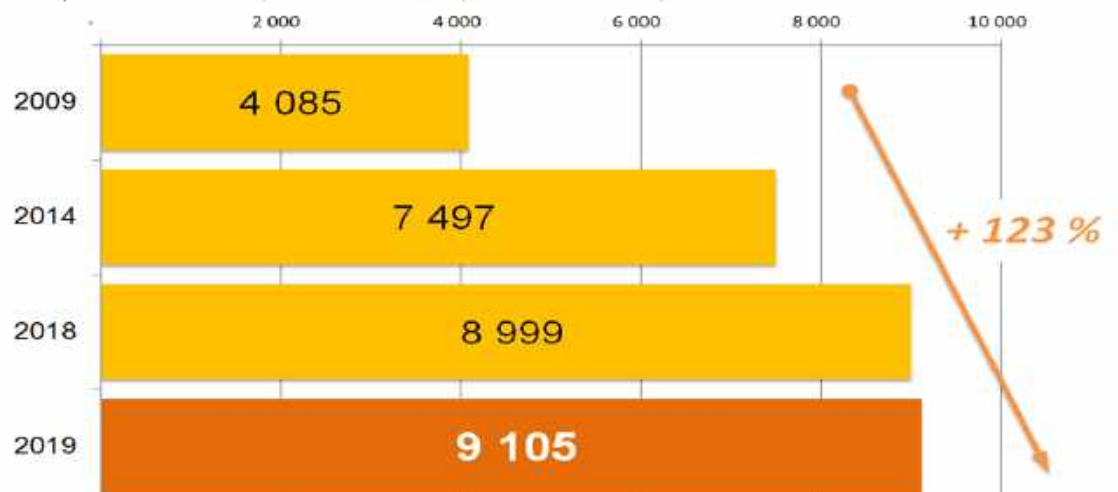


2.2 Évolution et répartition des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles

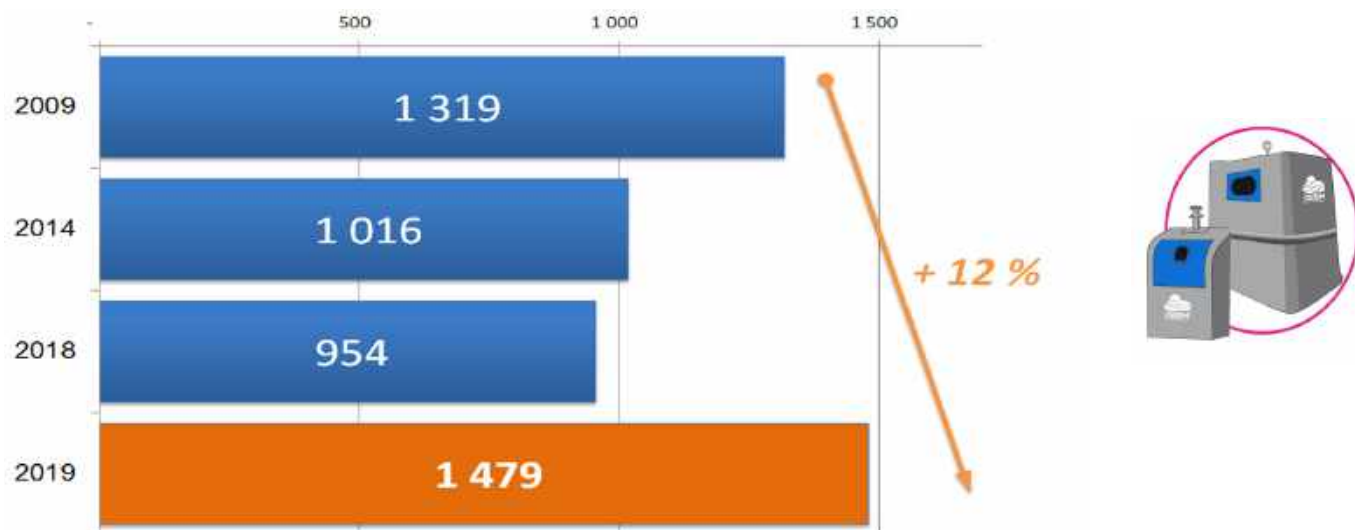


Les Emballages Ménagers Recyclables



2. Gestion des déchets

Le Papier en Apport Volontaire



Le Verre



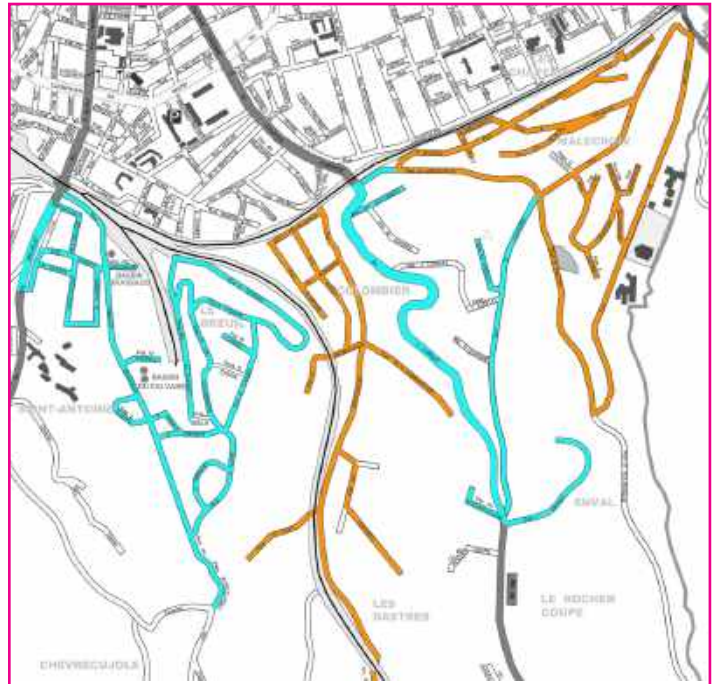
Évolution des résultats

Années	Population	OMR Tonnes	N-(N-1)	Kg/Hab/an	CS+ papier	Verre	Déchèteries	N-N-1	Total	Kg/Hab/an
2010	141 044	40 243	-1 029	285	4 157	3 558	26 695	981	74 653	529
2011	141 889	38 066	-2 177	268	4 206	3 526	28 280	1 585	74 078	522
2012	140 054	34 218	-3 848	244	5 979	3 756	28 488	208	72 441	517
2013	141 130	29 403	-4 815	208	7 651	4 084	29 042	554	70 180	497
2014	156 334	32 989	3 586	211	8 513	4 663	35 226	6 184	81 391	521
2015	155 665	30 732	-2 257	197	9 075	4 961	35 444	218	80 212	515
2016	155 379	29 965	-767	192	9 740	4 989	37 359	1 915	82 053	527
2017	155 736	31 494	1 528	202	9 555	5 046	39 364	2 004	85 552	547
2018	156 399	30 042	-1 452	192	9 953	5 261	41 448	2 084	86 704	554
2019	156 074	28 840	-1 202	185	10 584	5 331	40 592	-856	85 347	547

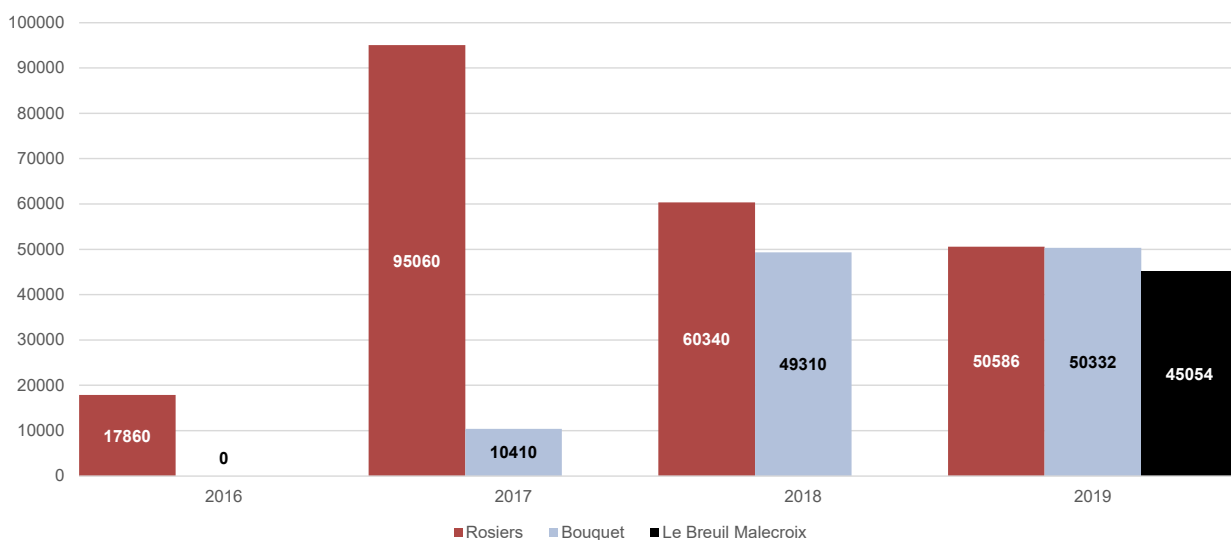
Les Restes de Repas

Un troisième quartier de Brive à été équipé pour la collecte des biodéchets en avril 2019.

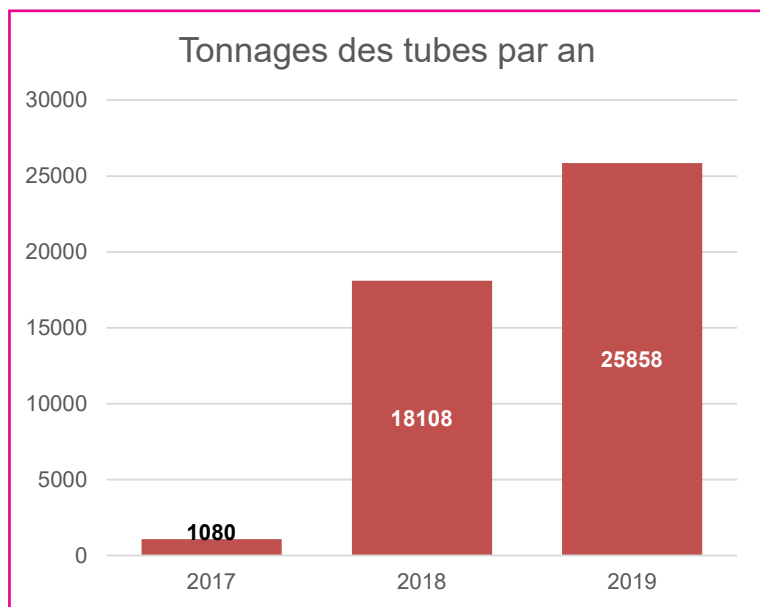
Ainsi, ce sont 823 foyers du quartier Le Breuil Malecroix qui bénéficient de cette collecte en porte à porte, ou en apport volontaire grâce à deux tubes implantés sur le quartier.



Tonnages moyens par semaine et par quartier

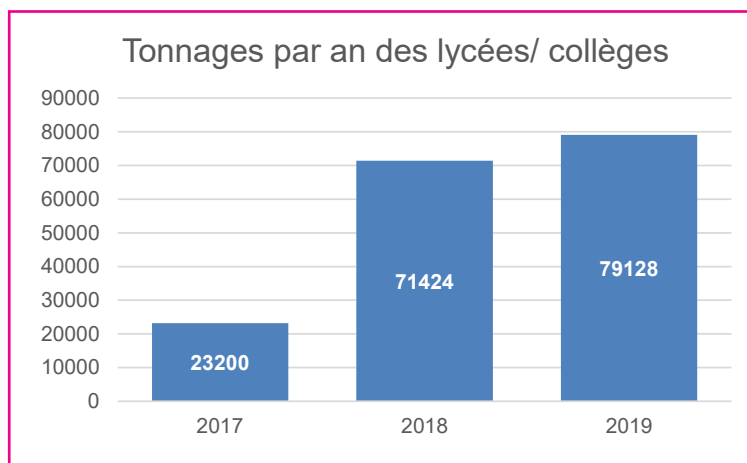
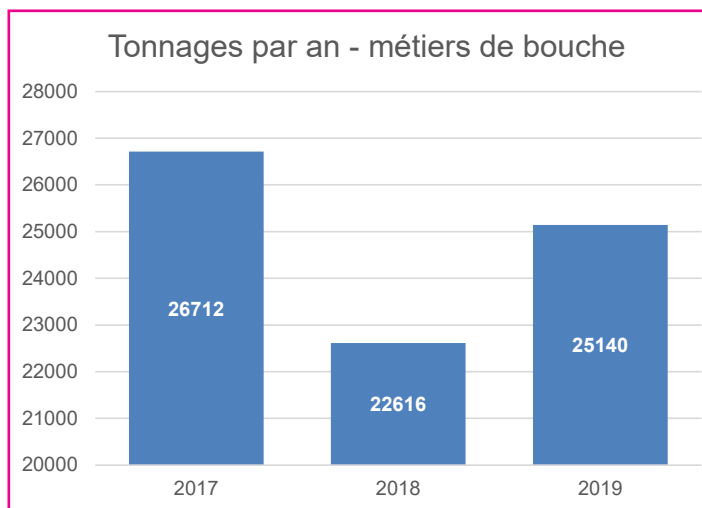


2. Gestion des déchets



3 quartiers de Brive bénéficient de la collecte de biodéchets en porte à porte et **la commune de Donzenac** en point d'apport volontaire.

Ainsi, plus de **276 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et compostées en 2019**. **29 commerces** de bouche participent à la collecte des biodéchets et **12 restaurants scolaires**.



La collecte de biodéchets dans les écoles de Malemort :

Depuis le 04 novembre, les écoles de Puymaret, Jules Ferry (école et cuisine centrale), la Grande Borie et Venarsal bénéficient de la collecte des restes de repas. Une formation a été dispensée aux agents de restauration.

	2016	2017	2018	2019
Rosiers	17860	95060	60340	50586
Bouquet	0	10410	49310	50332
Le Breuil Malecroix	0	0	0	45084
Tubes	0	1080	18108	25844
Métiers de bouche	0	26712	22616	25116
Lycées/ collèges	0	23200	71424	79128
TOTAL	17860	156462	221798	276090



Collecte en kilogrammes

2.3 Les déchèteries

Sur **18 déchèteries***, le SIRTOM de la Région de Brive assure la gestion du haut de quai en régie totale ou partielle de 6 déchèteries, avec un effectif de 7 agents. Le gardiennage des autres déchèteries est assuré par la société ARBRE.

Une équipe de 3 personnes assure un suivi constant des 18 sites. Elle contrôle les documents d'exploitation, les prestations (gardiennage et transport) et assure les demandes d'enlèvement des déchets dangereux, et autres collectes.

** Allasac/Donzenac, Aubazine, Beaulieu, Beynat, Beyssac, Brive-Léo Lagrange, Brive-Tujac, Condat sur Vézère, Cosnac, Lubersac, Malemort sur Corrèze, Masseret, Objat, St Bonnet La Rivière, St Julien Maumont, St Pantaléon de Larche, Ussac et Uzerche.*



Deux agents assurent la gestion des plateformes végétaux de Malemort et Condat sur Vézère représentant environ **170 interventions / an sur ces sites** (2x par semaine Malemort, 1 x condat + période haute +1).

Le service assure également le dépôt et le suivi des plaintes auprès des forces de l'ordre liées aux vols/vandalisme avec dégradation des locaux. Pour la seule année 2019, **16 plaintes ont été déposées.**

Une tournée quotidienne de compactage est assurée par un chauffeur de polybenne sur les déchèteries du bassin de Brive (6) afin d'optimiser les rotations de bennes. Cela représente environ **33 330 km parcourus pour 3 636 interventions par déchèterie et par an.** (moyenne 110km/j sur 303 jours [ouverts + samedis] en 2019)

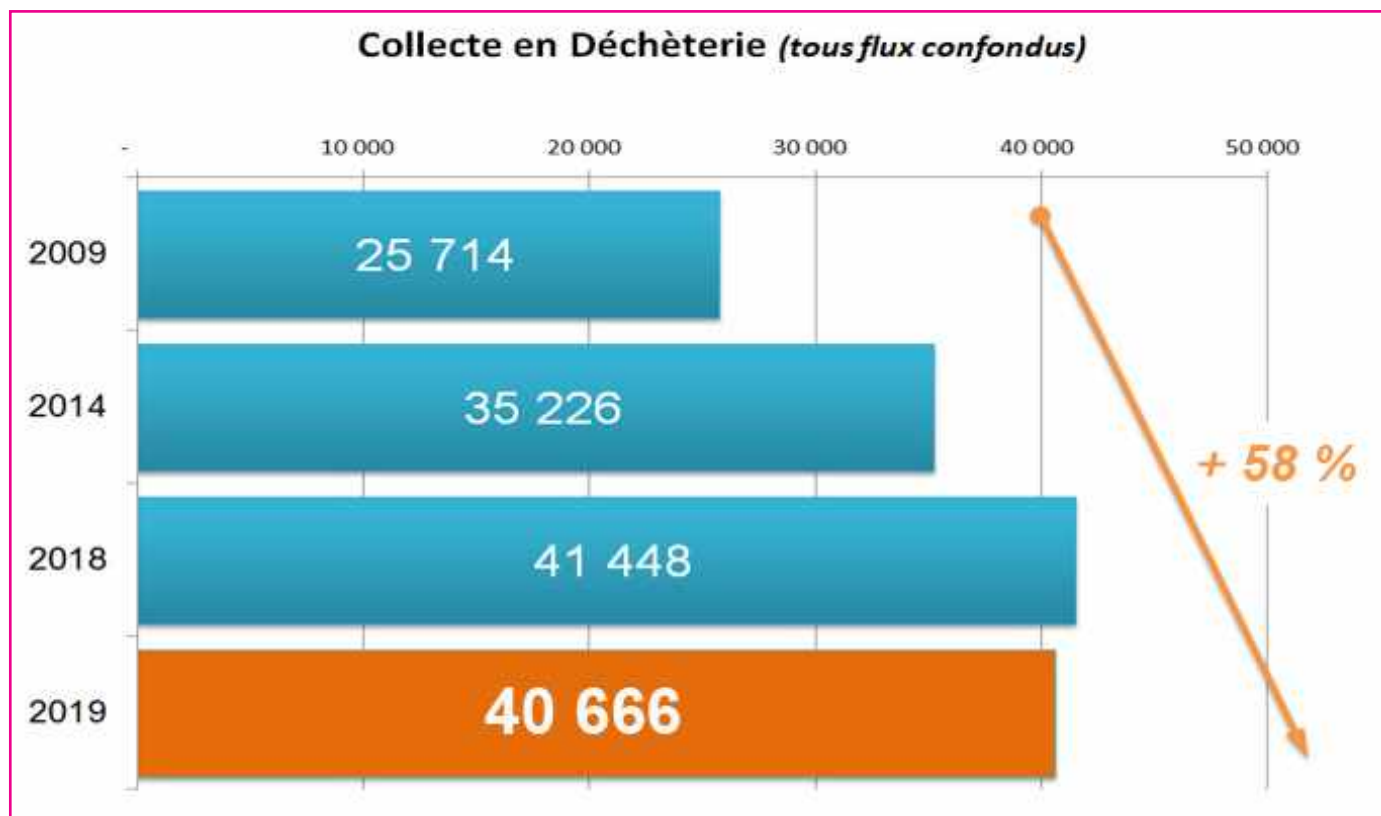


2. Gestion des déchets

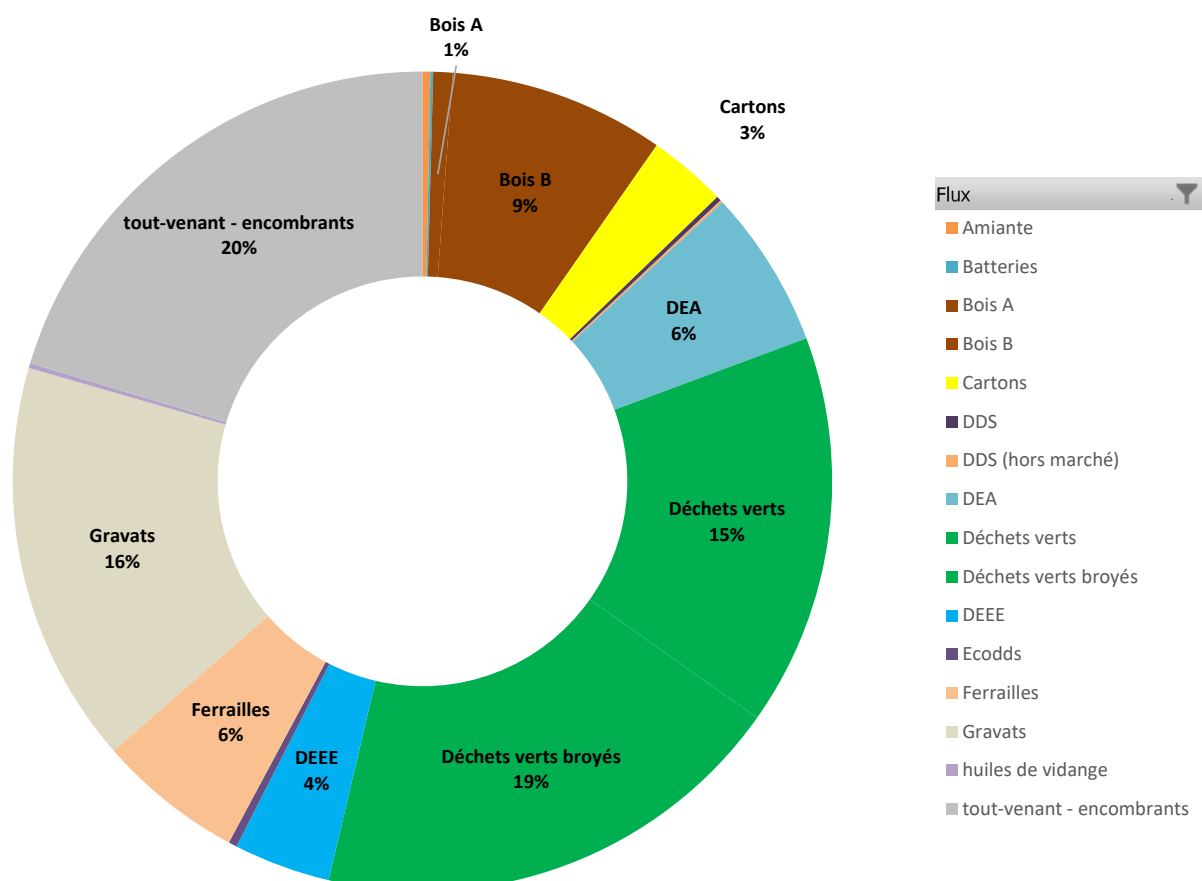
■ Tonnages collectés

Tonnage total (tous flux confondus) : **40 592 tonnes**

Nombre de rotations de benne : **11 477 rotations de bennes**



Répartition par flux collectés



■ Professionnels en déchèterie

L'accès des professionnels en déchèterie est autorisé et **soumis à facturation** sur toutes les déchèteries du SIRTOM hormis celles d'Allasac-Donzenac Malemort et les deux déchèteries de Brive.

Après signature d'un contrat, est défini le choix des conditions d'accès (abonnement annuel ou forfait au passage). Seuls les gravats, déchets verts, encombrants et bois sont facturés.

En 2019, ce sont **4 387 passages** qui ont été enregistrés avec **429 producteurs**.

A chaque apport, le gardien enregistre les catégories de déchets et leurs quantités (au poids ou au volume estimé). En 2019, ce sont **1 769 factures** qui ont été établies par le SIRTOM aux professionnels. **La facturation adressée est la preuve d'une élimination conforme à la réglementation.**

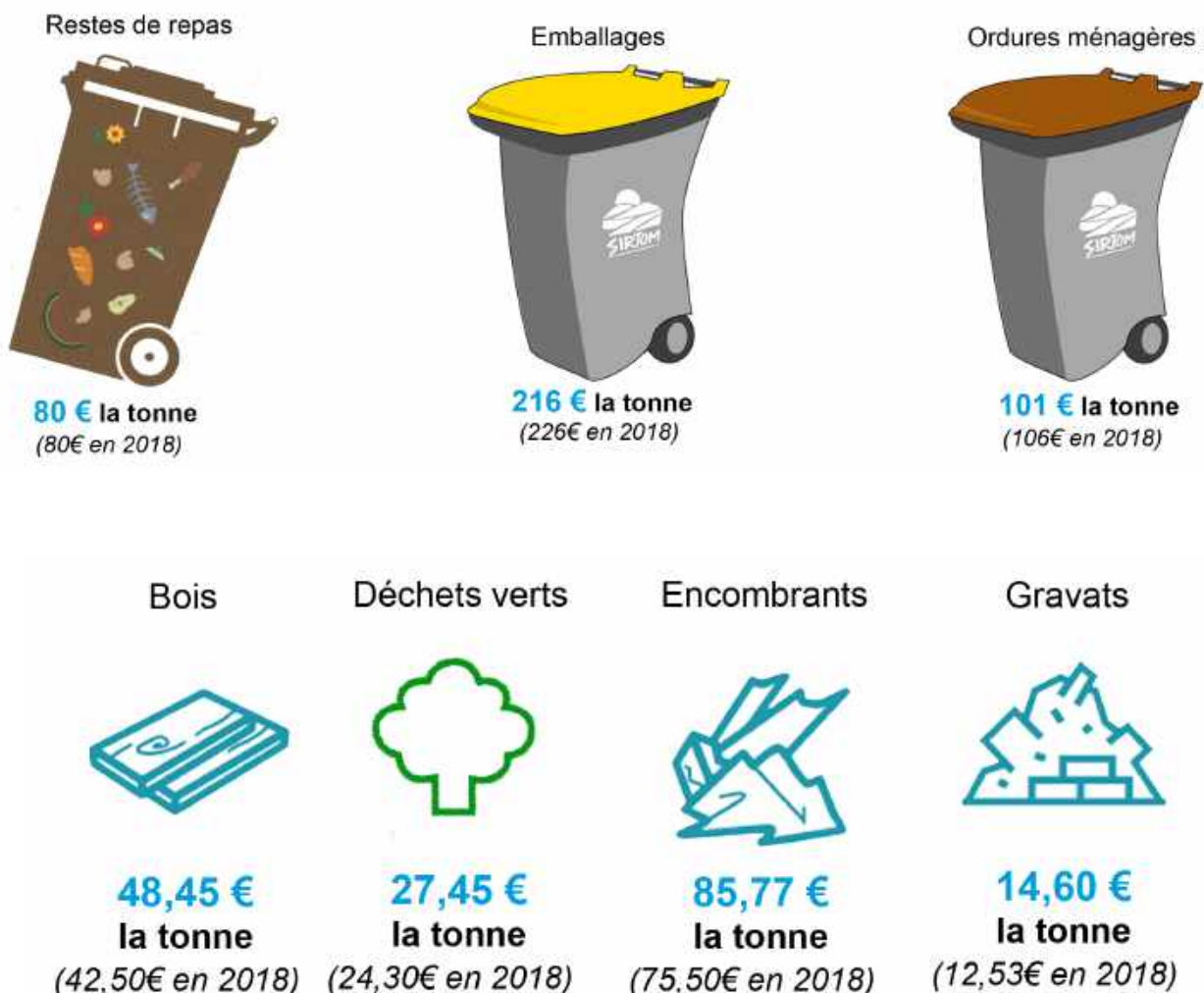
Tarifs d'accès :

- Abonnement annuel : 27.32 € H.T.
(26.78€ en 2018)
- Forfait au passage : 2.75 € H.T.
(2.70 € en 2018)

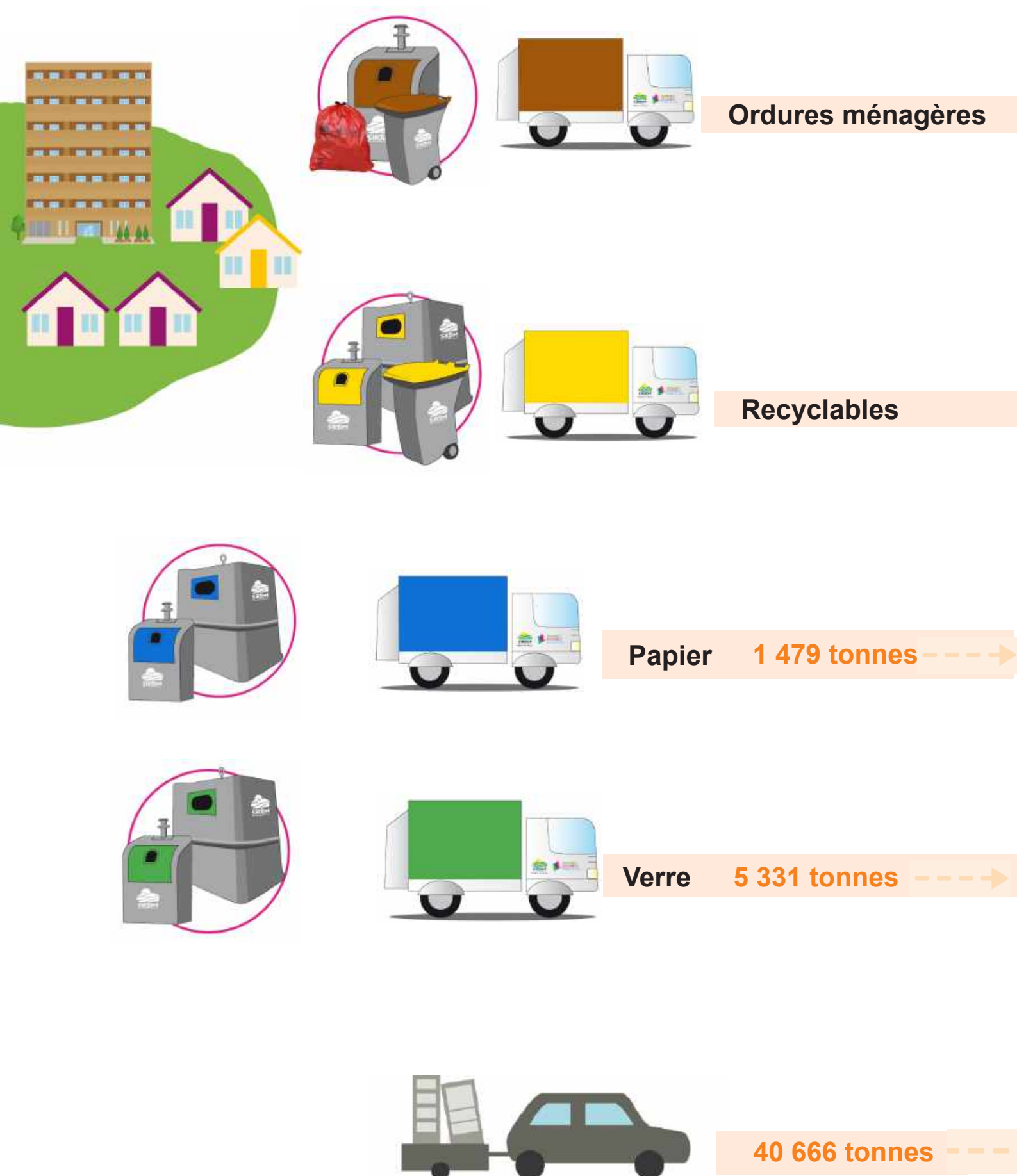
Déchets acceptés	Facturation au volume par m³ H.T.		Evolution	Facturation au poids par tonne H.T.		Evolution
	2018	2019		2018	2019	
Gravats	36,08 €	36,80 €	2,00%	45,00 €	45,90 €	2,00%
Déchets Verts	7,85 €	8,00 €	1,91%	47,25 €	48,24 €	2,10%
Encombrants	25,15 €	25,65 €	1,99%	125,50 €	128,01 €	2,00%
Palettes (Bois A)	1,67 €	1,70 €	1,80%	12,50 €	12,75 €	2,00%
Bois traité, peint (Bois B)	7,71 €	7,86 €	1,95%	49,94 €	50,94 €	2,00%

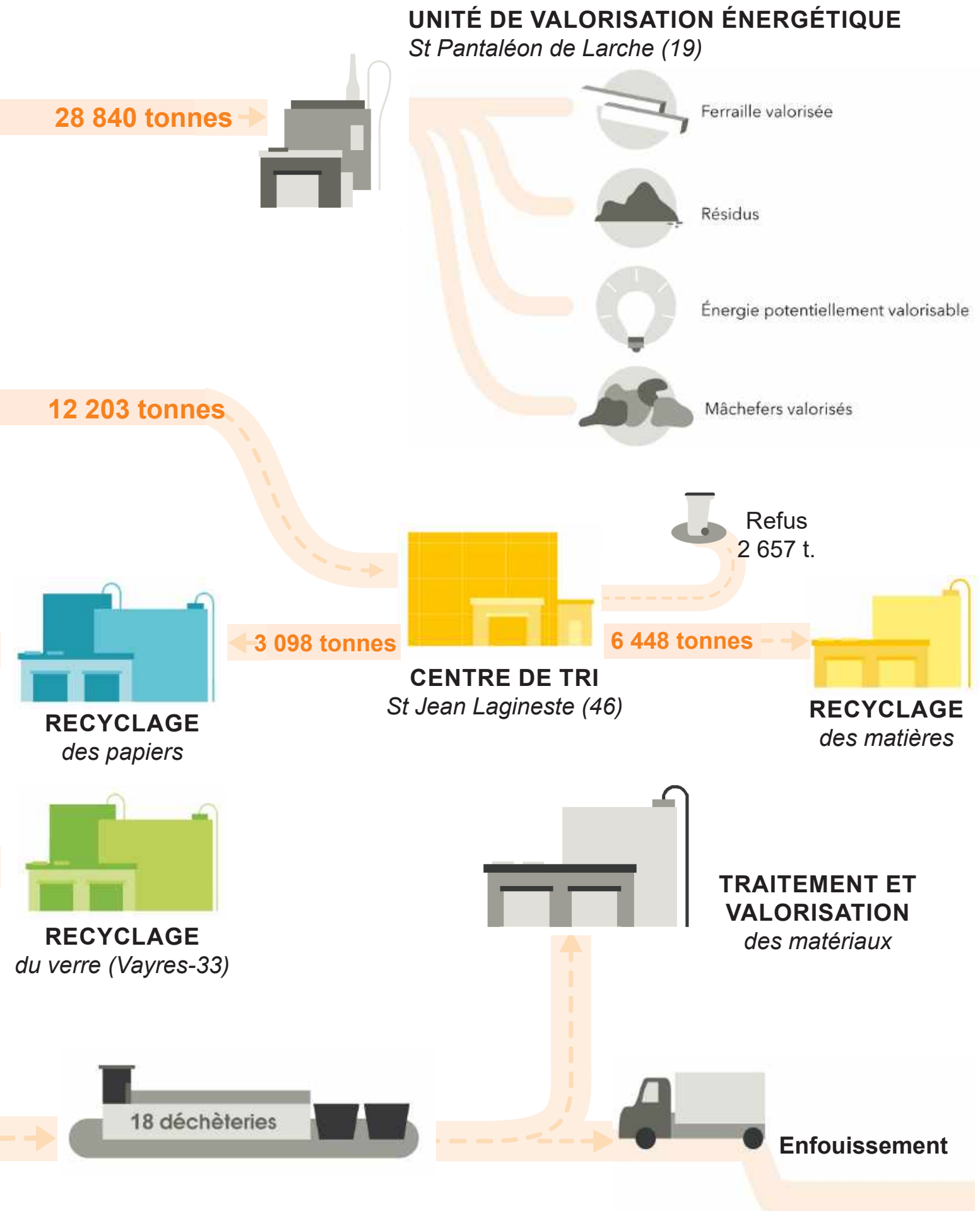


2.4 Les coûts de traitement des déchets



2.5 Schéma de valorisation





3. Investissements 2019

3.1 Travaux et modernisation du service

■ Réhabilitation complète de la déchèterie de Léo Lagrange

- Début des travaux : mars 2019

Cette déchèterie de centre ville date des années 80, d'une surface avant réhabilitation de 1000 m² environ - 7 bennes étaient disponibles. Le haut de quai était desservi par un seul accès - entrée/sortie, ce qui provoquait des files d'attente importantes et nuisait à la sécurité, au vu également de l'importante fréquentation de cette déchèterie avec plus de 58 000 passages par an.

Nature des travaux :

Les travaux de réhabilitation permettent de disposer d'une surface au sol de 2100m² - 12 bennes seront disponibles dont 2 seront affectées au service nettoyage de la Ville de Brive.

Le système de plateforme Modulo Béton retenu par le SIRTOM est une construction en béton armé permettant de doubler la surface d'exploitation avec :

- un haut de quai en surface roulante utilisable comme quais de déversement (bennes ou autres) équipé de barrières de sécurité - garde-corps à barreaudages verticaux fixes, à rappel automatique ou équipés de bavettes métalliques.

Une zone d'accueil de type déchet trémie permet de desservir les bennes par le haut sur une zone d'accueil plane et autonome accessible en toute sécurité.

- un espace sous-quai de 390m², cloisonnable et circulable, utilisable comme locaux techniques d'exploitation ou de stockage.

Cet espace est divisé en 2 zones :

- une zone SIRTOM de 290m² permettant de stocker les DEEE, les huiles de vidange minérales et végétales, les déchets amiantés, les Déchets Ménagers Spéciaux et de bénéficier d'un espace réservé pour le réemploi, la réutilisation.

- une zone Ville de Brive de 100m² destinée à du stockage



L'ensemble de la déchèterie est paysagé. L'enceinte extérieure est clôturée à l'aide de murs et de grilles à barreaudage verticaux. Des panneaux en acier galvanisé équipés de grilles métalliques sont scellés sur le mur du cimetière Thiers. Des plantations ont été réalisées en périphérie de l'enceinte de la déchèterie y compris contre le mur du cimetière.

Un local gardien est disposé en haut de quai contre le mur du cimetière Thiers. Ce local est équipé d'une zone bureau et de sanitaires.

Un système de vidéo protection est déployé sur la déchèterie.

Coût d'investissement : 1 231 278,46 € T.T.C.

■ Réhabilitation de la déchèterie de Condat Sur Vézère

- Pose de la signalétique
- Installation d'une cuve à huile



Coût d'investissement : 14 610 € T.T.C.



■ Réhabilitation de la déchèterie de Malemort

- Extension de Bblocs au niveau de la dalle Déchets Verts
- Installation d'une cuve à huile

Coût d'investissement : 25 830 € T.T.C.

■ Services Techniques : Extension et réhabilitation des bureaux et vestiaires

La construction du bâtiment des services techniques date de 2000. Les bureaux et vestiaires du personnel devenaient vétustes, non fonctionnels, et nécessitaient une réhabilitation. De plus, l'augmentation de la flotte de véhicule engendre l'extension du garage de stationnement de 6 places supplémentaires.

Travaux réalisés sur 2 exercices budgétaires :

Coût total de l'opération : 1 208 296,02 € T.T.C.

Montant réalisé en 2019 : 331 917,33 € T.T.C.



■ Service Informatique :

- Remplacement PC :

Le renouvellement du parc informatique est réalisé par tranche afin de maintenir un matériel adapté sur l'ensemble des postes. En 2019 c'est **15% du parc qui ont été remplacés**.

Coût d'investissement : 7 335,60 € T.T.C.

- Salle réunion :

La création des grandes régions, la fusion des ex-agences régionales accélèrent l'utilisation de moyens de communication numériques. Ainsi le SIRTOM a modernisé son matériel de projection en 2019, afin d'être équipé en 2020 d'un système de **visioconférence** adapté aux besoins actuels.

Coût d'investissement : 2 127,90 € T.T.C.

■ Borne à carburant

Remplacement de la borne à carburant et du logiciel de gestion associé. Cette borne, du même fournisseur que les pompes (TOKHEIM) permet la gestion des livraisons de carburant (niveau cuve), l'identification des véhicules par puce RFID pour la distribution et le suivi des consommations. D'autres fonctionnalités permettront dès 2020 de bénéficier d'indicateurs indispensables à la réduction des coûts et à l'amélioration technique du SPED (consommation / tournée, consommations liées à la qualité de conduite, ...).

Coût d'investissement : 5 801,69 € T.T.C.

3. Investissements 2019

3.2 Les véhicules

Le SIRTOM dispose d'une flotte de :

- 2 BOM de 7m³
- 1 BOM de 12m³
- 20 BOM de 19T
- 10 BOM 19T voie étroite
- 4 BOM 19T bicompartimentées
- 2 BOM 26T bicompartimentées
- 6 polybennes
- 15 véhicules légers



Benne Ordures Ménagères
bi-compartmentée 26 tonnes



Benne à Ordures Ménagères
19 tonnes - voie étroite



Polybenne



Benne à Ordures Ménagères
19 tonnes

La politique du SIRTOM est un renouvellement de ses véhicules tous les 10 ans.

En 2019, le SIRTOM a fait l'acquisition de :

- 1 BOM de 19T
- 1 BOM de 19T voie étroite
- 2 BOM de 19T bicompartimentées
- 1 BOM de 26T bicompartimentée

Coût d'investissement : 1 150 672 € T.T.C.

3.3 Densification des points tri

En 2019, plusieurs points déchets ont été implantés afin de faciliter le geste de tri des usagers.

7 colonnes emballages aériennes :

- Brive : Plaine des Jeux de Tujac
- Chabrignac : Place de la Mairie
- Charrier Ferrière : Carrefour Coudennet
- Ligneyrac : Rte de Noaillac
- Nadaillac : Rte d'estivals
- Orgnac sur Vézère : le Bourg
- Saint Pantaléon de Larche : D151 Bernou



Coût d'investissement : 9 751,98 € T.T.C.

5 points avec des colonnes semi-enterrées :

- Lissac, Base Nautique : 2 flux (om et emballages)
- Lissac, Village de Vacances : 3 flux (om, emballages et verre)
- Aubazine, Le Coiroux : 3 flux (om, emballages, verre)
- Le Pescher, Le Bourg : 4 flux (om, emballages, verre et papier)
- Terrasson, Legendre : 4 flux (om, emballages, verre et papier)



1 point avec des colonnes enterrées :

- Ségur le Châteaux, Le Bourg : 4 flux (om, emballages, papier et verre)

Coût d'investissement : 203 627,99 € T.T.C.

■ Bornes verre

Le SIRTOM a souhaité **améliorer sa performance de collecte pour le matériau « verre »** sur les zones où elle est inférieure à 25 kg/hab/an.

Une étude a donc été menée commune par commune, afin d'identifier les zones dans lesquelles des marges de progrès existaient.

Ce travail d'identification a fait ressortir **20 communes**, insuffisamment dotées en bornes verre par rapport aux préconisations habituelles, soit 1 borne pour 250 habitants.

Le SIRTOM a **optimisé le maillage de son réseau avec l'implantation de bornes supplémentaires** (31 bornes de 4m³ et 18 bornes de 1,5m³) sur les 20 communes concernées. Une communication de sensibilisation auprès des habitants de chaque zone d'implantation a été réalisée en porte à porte.

L'objectif est d'atteindre la performance moyenne constatée au niveau du SIRTOM, à savoir 32 kg/hab/an.

Coût d'investissement : 65 268,28 € T.T.C.



3. Investissements 2019

■ Bornes papier

La séparation des papiers en les déposant dans les bornes de tri spécifiques

La mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri engendre inévitablement une quantité supplémentaire d'emballages dans les bacs jaunes. Afin de libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et pour maintenir la qualité des papiers, le SIRTOM a effectué un **déploiement de 148 bornes de tri bleues sur le territoire** (28 bornes de 1,5m³, 50 bornes de 3m³, 20 bornes de 4m³) afin que les habitants puissent y déposer tous leurs papiers. Cette matière est ensuite directement acheminée chez les papetiers.



La densification des bornes papier permet :

- un **gain de place** dans le bac jaune
- une conservation de la **qualité du papier** pour une meilleure recyclabilité
- d'effectuer le **même déplacement, même geste** en positionnant les bornes à côté de celles pour le verre



Catalogues, annuaires



Journaux, magazines



Publicités, prospectus



Courriers, enveloppes

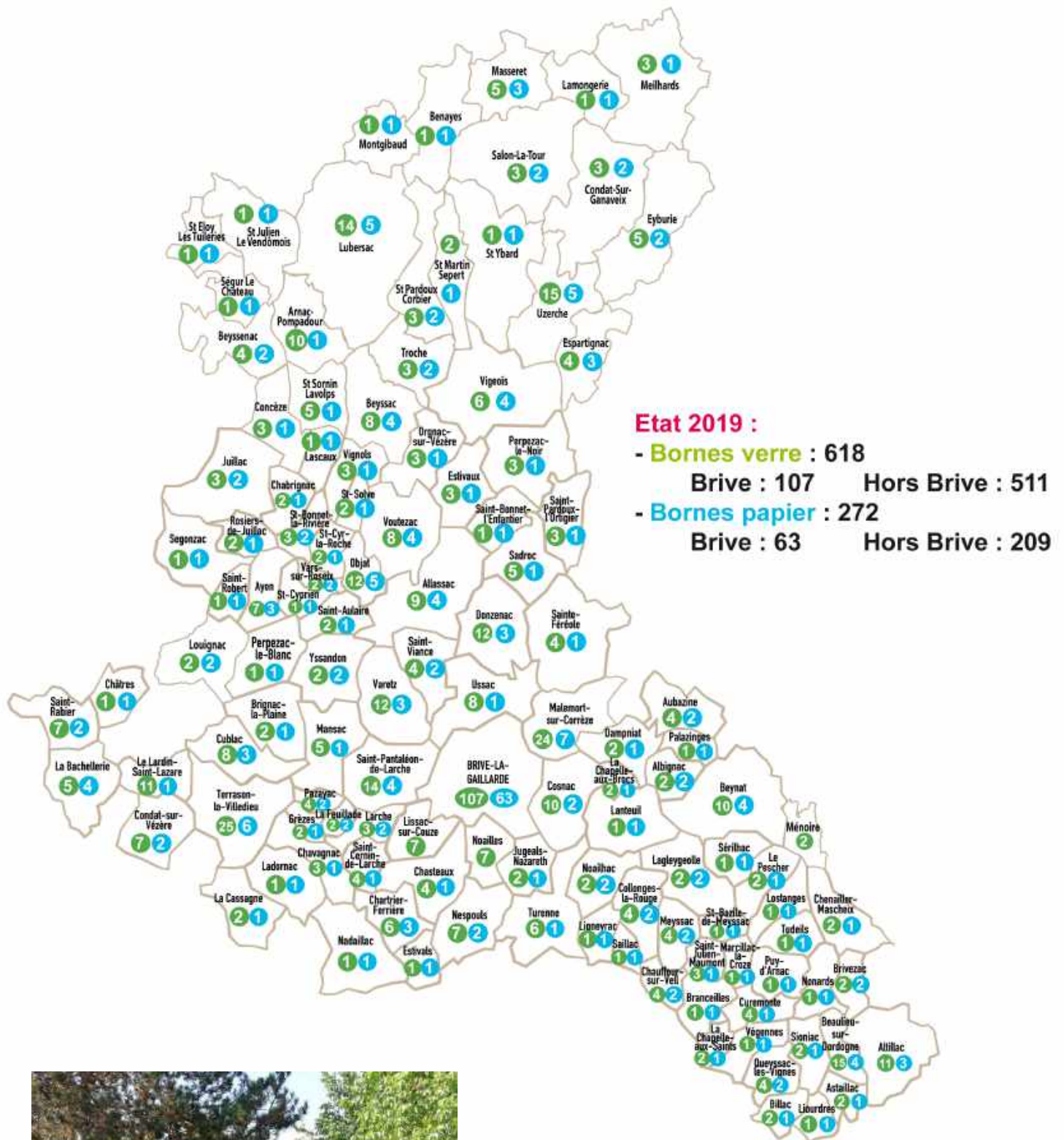


Cahiers, bloc-notes



Tous les autres papiers

Implantation des bornes papier



Coût d'investissement : 109 753,30 € T.T.C.

4. Actions 2019

4.1 Enquête de satisfaction

La mise en place d'une évaluation de la satisfaction des bénéficiaires des services publics permet l'évaluation de la **QUALITÉ PERÇUE**.

L'objectif était d'identifier les points sur lesquels il existe un décalage entre l'offre et la demande en service public (points d'insatisfaction). Cela permet non pas d'essayer de répondre à la demande exprimée sur l'ensemble des points d'insatisfaction, mais plutôt d'amener le service à considérer les éléments qui fondent la satisfaction du point de vue de l'utilisateur (et faire éventuellement évoluer l'offre de service).

La démarche comportait donc 2 étapes :

1/ **Une étape exploratoire qualitative** (en septembre) qui visait à **IDENTIFIER ET COMPRENDRE** l'ensemble des critères qui fondent la qualité du point de vue :

- du service (agents et élus au SIRTOM) : vision technique
- des usagers (habitants, professionnels, élus sans mandat au SIRTOM) : vision consumériste

2/ **Une étape quantitative** auprès des usagers qui avait pour objectif de **MESURER** la qualité du service rendu pour chacun des critères identifiés ainsi que la satisfaction globale à l'égard du service.

Le déroulement de la démarche



1-Phase qualitative exploratoire

2- Rédaction des questionnaires sur la base de l'analyse de la phase qualitative

3- Phase quantitative (novembre-décembre) : recueil des questionnaires auprès des usagers (habitants, pros, collectivités) par téléphone dans les locaux de New Deal à Grenoble

4- Travail en interne sur les axes de progrès (évolution de l'offre / axes de communication)

PROS :

•Echantillon composé de 202 professionnels du territoire, usagers de la collecte et/ou des déchèteries

•Sélection aléatoire dans les fichiers transmis par le SIRTOM

•Commerces/restauration : 42% ; artisans/BTP : 23% ; services/tertiaire : 22%

•64% entreprises de moins de 5 salariés

•CABB : 63% ; Midi Corrézien : 10% ; Pays de Lubersac Pompadour : 10% ; Pays d'Uzerche : 10% ; Terrassonnais en Périgord : 5%

COLLECTIVITÉS :

•Interrogation de 111 collectivités du territoire sur les 121 contacts potentiels = taux de retour de 92% après de multiples relances

•Elus sans mandat au SIRTOM : 93% ; Agents : 7%

HABITANTS :

•Echantillon représentatif de la population composé de 1202 individus : respect des quotas en termes de commune d'habitation, d'âge et de sexe (données recensement l'Insee sur les + de 18 ans)

•Sélection aléatoire dans l'annuaire

•Hommes : 47% ; Femmes : 53%

•18-39 ans : 25% ; 40-54 ans : 26% ; 55-64 ans : 18% ; 65 ans et + : 31%

•CABB : 70,5% ; Midi Corrézien : 9% ; Terrassonnais en Périgord : 9% ; Pays d'Uzerche : 6% ; Pays de Lubersac Pompadour : 5% ; Autres : 0,5%

RÉSULTATS

Notoriété du syndicat

**NOTORIÉTÉ
SPONTANÉE :**

71%



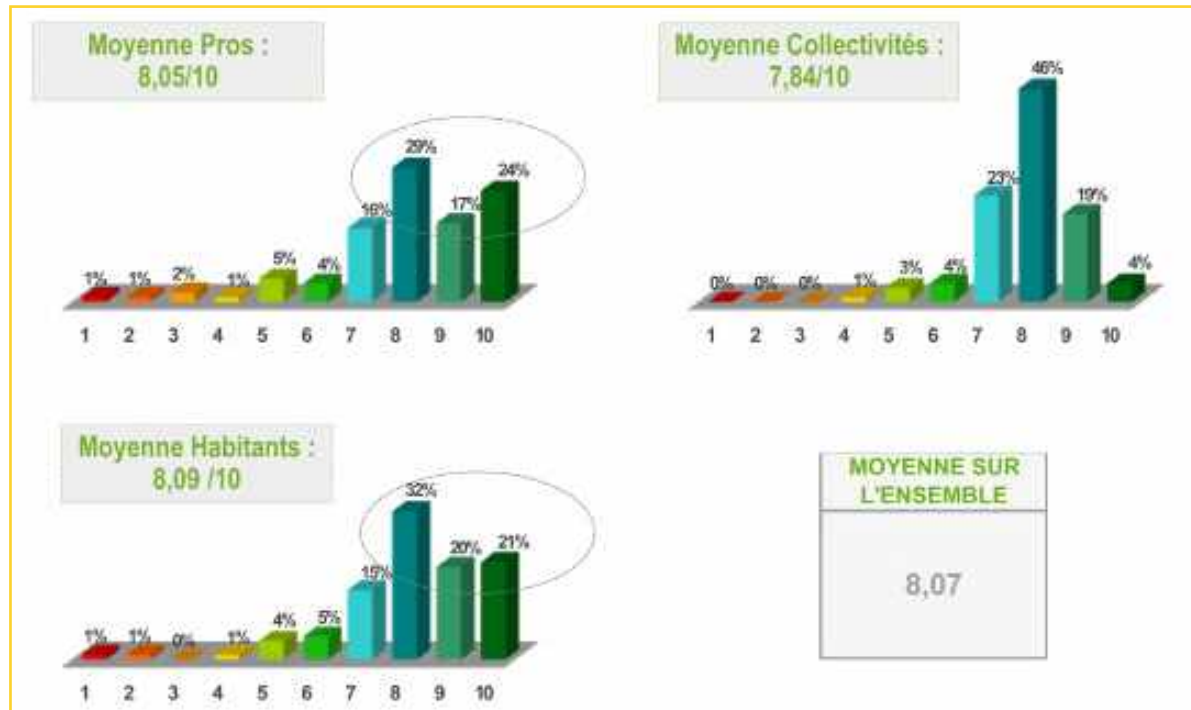
**NOTORIÉTÉ
ASSISTÉE :**

24%



**95% de notoriété
globale du
SIRTOM chez les
habitants**

Satisfaction sur la collecte

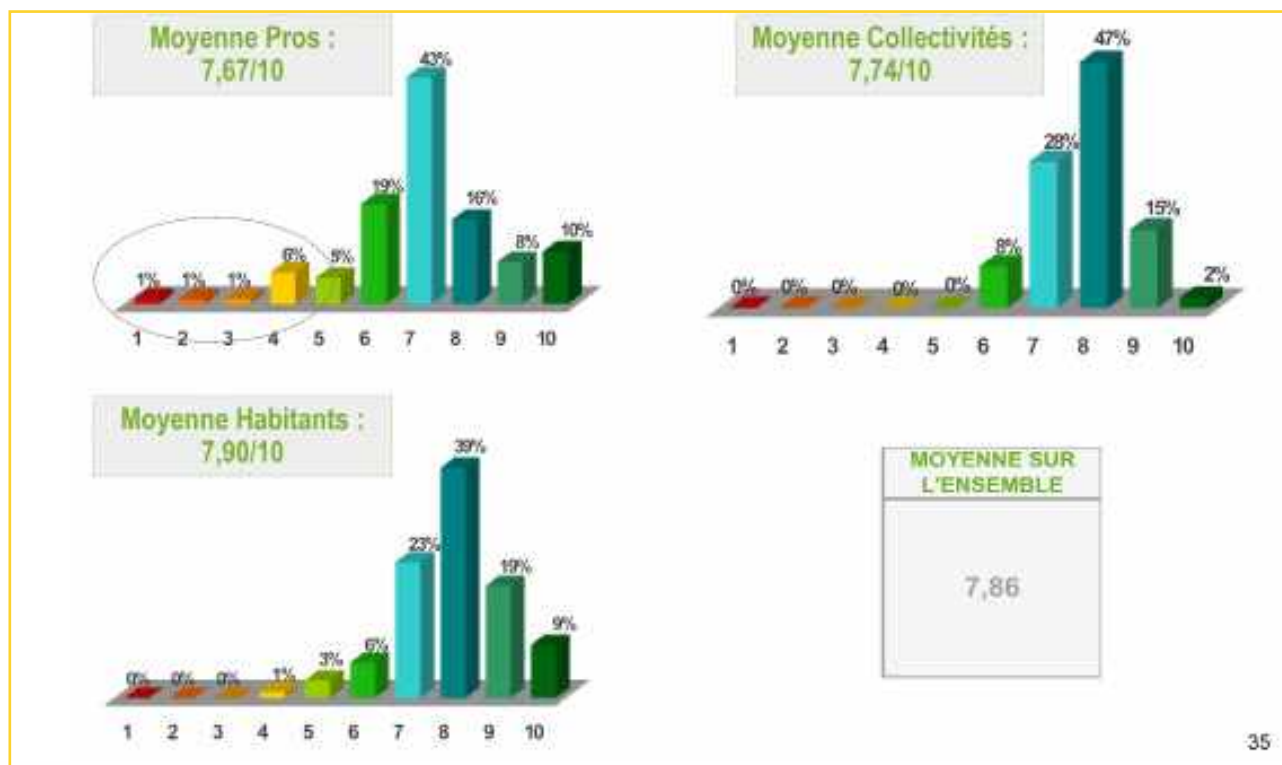


Satisfaction des déchèteries



4. Actions 2019

Communication



35

4.2 Extension des consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2019, les habitants ont pu déposer tous les emballages sans exception dans le contenant de tri jaune avec une nouveauté : tous les emballages plastiques sont récupérés pour être recyclés et valorisés.



En pré-lancement de ce projet, une information a été diffusée en 2018.

Une deuxième **campagne de communication pour le lancement de l'extension des consignes de tri**, s'est déroulée début 2019.

Un courrier d'information, accompagné d'un **kit de communication** (mémo tri, guide des déchets, guide zéro déchet zéro gaspillage) ont été envoyés aux habitants.

Des affiches de sensibilisation ont également été déployées sur tout le territoire.

Les différents médias ont été mobilisés pour relayer l'information.



Une simplification du geste de tri



Une **application Guide du Tri** avec les nouvelles consignes et géolocalisation des bornes de tri a été développée.



4.3 Développement du service et aménagements

Doté d'une fibre dédiée 6M, et face à un besoin grandissant de débit internet, le SIRTOM a réalisé un upgrade de son installation à 20M.

Création d'un générateur de calendrier
de collecte sur le site internet du
SIRTOM de la Région de Brive
accessible à tous les usagers.

Pour obtenir votre Calendrier de collecte, renseignez les champs ci-dessous

1 - Choisissez la fréquence de collecte :

Non-Altamira:
 Altamira:

2 - Choisissez les jours de collecte :

Non-Altamira:
 Altamira:

3 - Choisissez votre collecteur :

[Reporter au format PDF](#)

Dans le cadre de l'optimisation du SPED et de sa modernisation, la transmission des justificatifs de remise des sacs post-payés a été dématérialisée.

Une « application web » a donc été développée en interne afin d'éditer les **bons de retrait de sacs par les mairies**, avec transmission immédiate des données de manière dématérialisée au service concerné du SIRTOM.




Espace Mairies

Identification

Nom

Prénoms

Qualifiant

N° de pôle

[Région de Brive](#)

[Région de Brive](#)

Attention, merci de télécharger une brochure de publicités / pop-up pour le bon fonctionnement de site





ACTUALITES DU SERVICE

SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT

[Se Déconnecter](#)

Secrétariat de l'Agence - M. Sébastien ROYER :

PERNET

Nom de l'Agence LA GAILLARDIE, le 25-04-2020

Informations usager :

Nom : LAMBA

Prénom : FREDERICK

Adresse :

Canton : ARREY LA GAILLARDIE

Type code : 415162

Ville : GEORGES FORSTDOU

N° : 1

Téléphone : 003373011 Email :

Type habitation :

☒ Appartement ☐ Maison individuelle ☐ Commerce Type : 1

Type occupation :

☒ Locataire ☐ Propriétaire ☐ Habitation d'un particulier de son parc

Nom du propriétaire / Agence :

OTVA

Compte :

Rue :

N° :

Numéro de maison :

1

Valeur des sacs :

Sacs rouges 10 L

☒ Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus - [Envoyer et imprimer](#)

- Démarche RGPD

Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec la désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO) et début de la phase de diagnostic par le responsable informatique.



- **Acquisition d'un logiciel d'archivage légal** TX-visio (la solution d'archivage légal - Conducteurs et véhicules) pour les polybennes, seuls assujettis parmi nos poids lourds et formation du responsable.

- Expérimentation de la commande de bennes par outil informatique

Mise en place en partenariat avec la société VEOLIA d'une « tablette métier » pour la commande des bennes sur la déchèterie de ST PANTALEON DE LARCHE. Les agents de déchèterie accèdent de manière sécurisée à une application propre à la société VEOLIA.

Cette expérimentation a été menée en vue d'une généralisation sur les déchèteries en 2020-2021. En 2020 le SIRTOM étudiera la possibilité de dématérialiser la facturation des professionnels en déchèteries par le biais de ce type d'outils.

■ Extension des collectes de tri en porte à porte

Tri en porte à porte fin 2019

Population totale : 156 074 habitants

Population desservie fin 2019 : 150 330 habitants soit 96%

Début 2020 : 100% du territoire



4. Actions 2019

- Achat de **4 bennes à trappes** 27,5 m³ (carton) implantées dans les zones industrielles.

Coût d'investissement : 33 249,60 € T.T.C.

- **Caractérisation de bennes encombrants** en partenariat avec le SYTTOM19 sur 4 déchèteries (échantillon représentatif du territoire).

L'objectif était de définir les meilleures solutions de traitement pour les encombrants de déchèteries et ainsi **réduire l'enfouissement**. Cette étude a fait ressortir que 30% de textiles sont présents dans ce flux, ce qui nous amène à la recherche d'une filière de valorisation pour ce type de déchet.

- **Réemploi en déchèterie**

Renouvellement des conventions avec les structures de l'ESS pour la collecte d'objets en vue du réemploi par EMMAUS, LA RESSOURCERIE GAILLARDE.

Deux conteneurs maritimes ont été mis en place sur les déchèteries d'Ussac et Saint-Pantaléon afin de récupérer les objets encore en état de marche. Ces derniers sont exploités par Emmaüs.

La déchèterie de Léo Lagrange inclut une zone de stockage où les particuliers peuvent déposer tous leurs objets en état de marche. Ces derniers sont exploités par la Ressourcerie Gaillarde.

Coût d'investissement : 8 760 € T.T.C.



- Une opération de **broyage de végétaux** a eu lieu le 18 juin 2019 sur la déchèterie de Condat-sur-Vézère. Le broyat obtenu est mis à disposition des usagers gratuitement. Ces derniers peuvent ainsi agrémenter leur composteur de matière brune, ou pailler leurs plantations.

4.4 Relations usagers

Zoom sur les **apports aux bornes d'ordures ménagères** avec les **badges** :

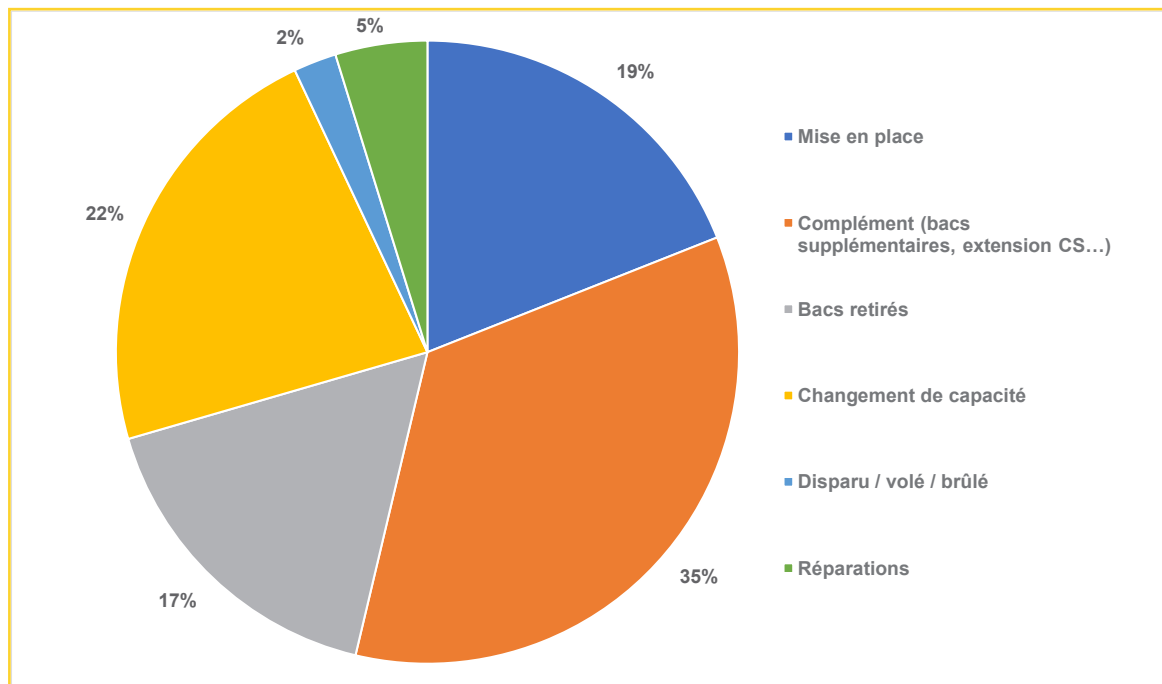
- Dépôts aux bornes : **6 209 158 ouvertures de trappes**
- **10 623 350 litres** d'ordures ménagères enregistrés
- **1 118 badges distribués** en 2019, portant à 10 220 badges sur le territoire



- 8 277 relations usagers ont été traitées
- 12 800 interventions relatives aux bacs ont été réalisées



Répartition par type d'interventions



Distribution et fourniture des sacs plastiques

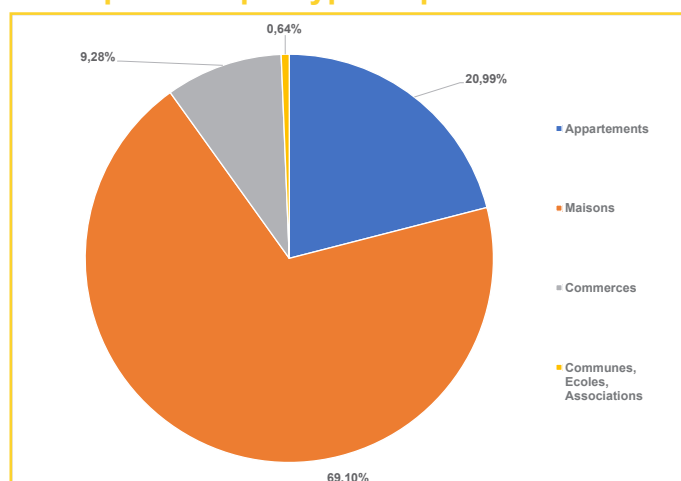
- Une prestation de distribution de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Brive et de Malemort.
- Une prestation de fourniture de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Beynat, Objat et Voutezac

Ce sont **63 554 rouleaux de sacs plastiques** qui ont été distribués répartis :

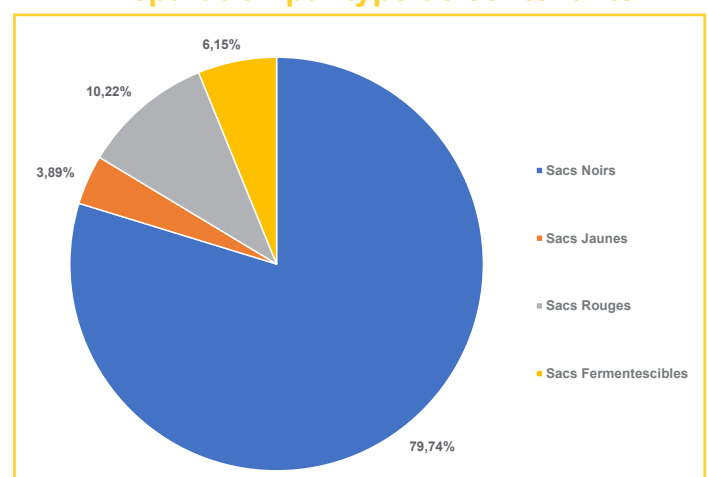
- sacs plastiques noirs pour les ordures ménagères
- sacs plastiques rouges post-payés pour les ordures ménagères
- sacs plastiques jaunes pour les emballages ménagers recyclables
- sacs et housses kraft pour les restes de repas



Répartition par type de producteurs



Répartition par type de contenants



3. Actions 2019

4.5 Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

■ Les composteurs

449 composteurs ont été distribués en 2019, soit une hausse de 72% par rapport à 2018, grâce notamment à la communication réalisée dans le guide zéro déchet.

Les écoles de Salon la tour, Aubazine, Saint Rabier, Saint Germain (Brive), Chasteaux et Noailles ont de plus pu bénéficier d'un composteur offert afin de sensibiliser les enfants au compostage et plus précisément les restes de repas de leur cantine.

La résidence autonomie du chapeau rouge (Brive) a, elle aussi, été dotée de deux composteurs pour les déchets alimentaires du restaurant, et des résidents.



CAPACITÉ COMPOSTEURS	Nombre
Composteur 400 L	296
Composteur 600 L	105
Composteur 800 L	26
Pavillon 1m3	22
Pavillon 5m3	0
TOTAL	449

■ Oprévert

Le projet « Oprévert », lancé par l'ADEME, a pour objectif de **limiter les apports de déchets verts en déchèteries**.

Trois volets sont retenus dans ce projet :

- **la mise à disposition de broyeurs** aux communes et aux communautés de communes ; le SIRTOM a acquis un second broyeur à végétaux pour le positionner à Uzerche.

Coût d'investissement : 22 560 € T.T.C.

En 2019, ce sont **17 communes** qui ont bénéficié du prêt de broyeurs, soit 106 heures de mise en route et **970m3 de végétaux broyés** :

- la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour : Arnac-Pompadour, Benayes, Beyssac, Beyssenac, Concèze, Lubersac, Montgibaud, Saint-Julien-le-Vendomois, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Martin-Sepert, Saint-Sornin-Lavolp et Troche ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : Condat-sur-Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-sur-Vézère, Perpezac-le-Noir, Salon-la-Tour, Saint-Ybard, Uzerche et Vigéois ;
- La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix-la-Perche : Saint-Eloy-les-Tuileries et Ségur-le-Château



- la **subvention de 50 % aux communes pour l'achat d'un kit Mulching** : **9 kits mulching** ont été remboursés (Cosnac, Le Lardin St Lazare, Malemort et Allasac).

- la **formation du personnel** communal dans la réduction des déchets verts (guide composteur, maître composteur...). **4 agents** du SIRTOM ont participé à une formation de guide composteur afin de mieux conseiller sur le terrain et encourager les usagers au compostage et paillage.



4.6 Sensibilisation et animations

■ Semaine Européenne du Développement Durable (du 30/05 au 05/06)

A cette occasion, plusieurs animations ont eu lieu :

En partenariat avec l'Agglo de Brive :

- une **visite du centre de tri** de Saint-Jean Lagineste à destination du grand public
- un **stand au marché de Brive** afin de distribuer des kits zéro déchet et promouvoir la fabrication de produits ménagers zéro déchet.



A la Ressourcerie Gaillarde : **5 animations** afin de sensibiliser le grand public au **compostage** ont été réalisées.

■ Semaine Européenne de Réduction des Déchets (du 21 au 29/11)

De nombreux partenaires ont permis la multiplication des animations tout au long de la semaine.

- Samedi 16 novembre : sensibilisation à la réduction des déchets avec tous les partenaires, présentation du **compostage** et réponse aux questions des usagers.



3. Actions 2019

Sensibilisations en partenariat :

- Ressourcerie Gaillarde ; **don et réemploi** à la déchèterie de Cosnac
- Centre Socioculturel municipal Raoul Dautry : **tri et recyclage des déchets** auprès de **257 enfants** scolarisés



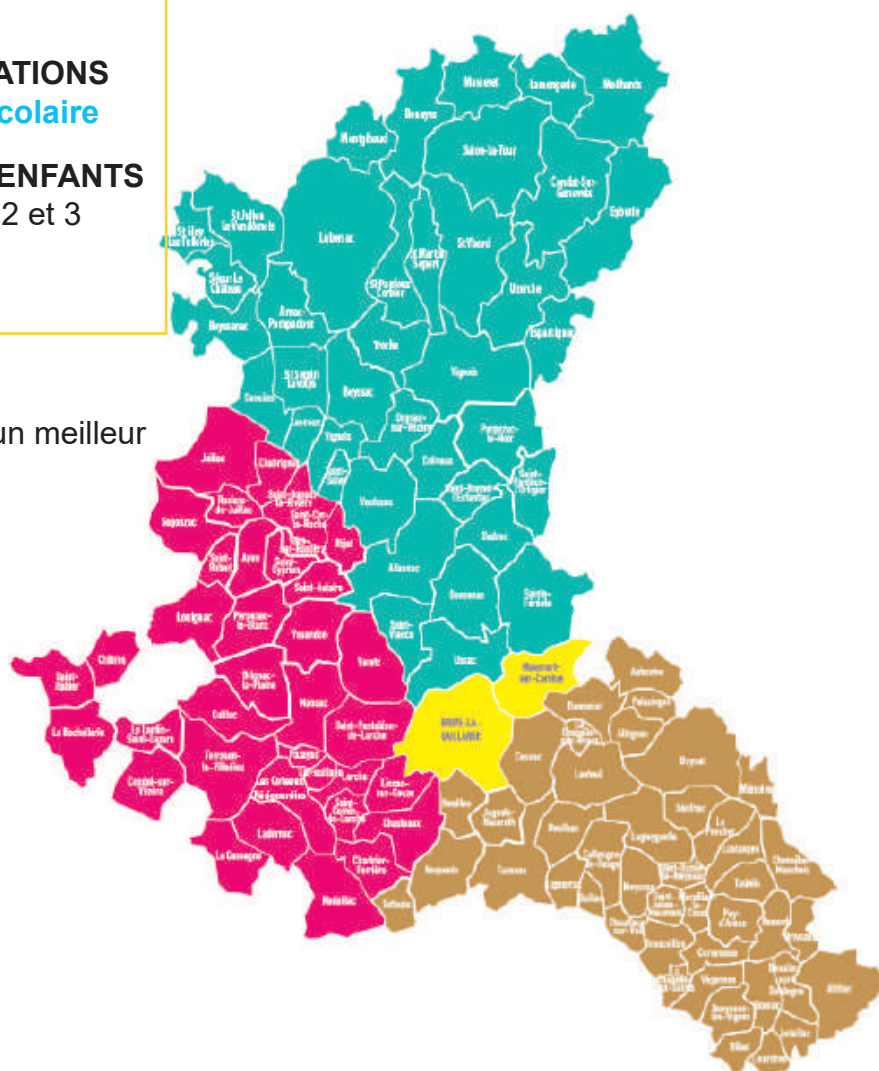
- **Sensibilisation des agents du SIRTOM** à la prévention des déchets

■ Ambassadeurs du tri



87 ANIMATIONS
en milieu scolaire
soit **2870** ENFANTS
de cycle 1,2 et 3

- **Découpe du territoire SIRTOM** pour un meilleur suivi de terrain par ambassadeur



Eco-événements

Afin de réduire les déchets dans les manifestations, le SIRTOM a acheté **3 000 barquettes à frites réutilisables** pour un prêt aux organisateurs de manifestations. Le SIRTOM prend à sa charge le lavage des barquettes. Cette aide technique vient compléter le prêt de gobelets et totems déjà mis en place depuis plusieurs années.



109 PRÊTS

(points tri, bacs de collecte, 10 388 gobelets, 3 000 barquettes de frites)



Nouveaux arrivants



Chaque mois, un courrier est **adressé aux usagers qui emménagent sur le territoire** du SIRTOM.

Des informations et documentations spécifiques sur leur nouveau lieu de résidence leur sont transmis (déchèteries, contenants, jours de collecte...). A compter d'août 2019 (début de la prestation), ce sont **396 usagers** qui en ont été destinataires.

Troc Sirtom

Lancé en 2018, ce site web collaboratif permet de donner ou vendre des produits plutôt que de les jeter en déchèterie.

Durant l'année 2019, le **nombre d'objets vendus ou donnés n'a fait qu'augmenter**, ce qui a permis un détournement certain de l'apport en déchèteries.



	11/01/2019	24/06/2019	15/10/2019	Evolution Janv/Oct
Comptes utilisateurs créés	195	273	288	47,69%
Annonces enregistrées	255	392	563	120,78%
Objets mis en déchèterie	5	14	15	200,00%
Objets donnés aux acteurs de la récupération	4	12	13	225,00%
Objet vendus / donnés par le site	41	103	114	178,05%

Catégories	11/01/2019	24/06/2019	15/10/2019	Evolution Janv/Oct
Bricolage	30	52	66	120,00%
Jardin	13	32	36	176,92%
Jeu/jouets/loisirs	21	25	28	33,33%
Ameublement	113	202	255	125,66%
Electroménager	19	21	61	221,05%
Multimédia	14	39	33	135,71%
Puériculture	14	28	32	128,57%
Sport	1	25	38	3700,00%

ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -



ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -

SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

CS 11019 - Av. du 4 Juillet 1776

19315 BRIVE CEDEX

Tél. : 05 55 17 65 10 - Fax : 05 55 17 65 19

sirtom@sirtom-brive.fr



Sirtom de la Région de Brive

www.sirtom-region-brive.net



N°Vert 0800 204 054